Manitoba

# Rapport annuel 2000-2001

## Affaires intergouvernementales

À Son Honneur
L'honorable Peter M. Liba, C.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de vous présenter, à titre d'information, le rapport annuel du ministère des Affaires intergouvernementales pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le lieutenant-gouverneur, l'expression de ma haute considération.

La ministre,

Jean Friesen

103-01984/

Madame Jean Friesen
Ministre des Affaires intergouvernementales
Palais législatif, bureau 301
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame la ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires intergouvernementales pour l'exercice 2000-2001.

Le rapport annuel met en évidence le mandat ample et varié du ministère. Non seulement Affaires intergouvernementales s'acquitte de ses tâches traditionnelles de prestation de services directs aux municipalités et aux autorités locales, mais il exécute également de nombreux programmes visant à stimuler le développement économique des collectivités et le renforcement des capacités locales.

Nous appuyons les municipalités et les autorités locales par un cadre législatif reposant sur les lois suivantes : *Loi sur les municipalités, Loi sur l'évaluation municipale, Loi sur l'aménagement du territoire, Loi sur les élections des autorités locales, Loi sur les obligations de développement communautaire, Loi sur les districts de conservation, Loi sur les offices régionaux de gestion des déchets*. Nous soutenons l'aménagement du territoire, la planification et la gestion de la conservation ainsi que l'entretien et le développement de l'infrastructure. Nous avons également élargi notre gamme d'outils de développement économique et communautaire à de nouveaux programmes de revitalisation des quartiers.

Le ministère, qui ne compte qu'un peu plus de 300 employés, est de taille relativement réduite. Toutefois, le présent rapport annuel illustre bien la variété et la complexité de notre travail, et nous sommes fiers de rendre ainsi compte de nos réalisations.

Le présent rapport s'inspire de l'organisation des ministères approuvée par l'Assemblée législative pour l'exercice 2000-2001. Il s'agit par ailleurs de la première année qu'Affaires intergouvernementales fonctionne comme un ministère pleinement intégré depuis l'amalgamation des anciens ministères du Développement rural et des Affaires urbaines. Les activités ministérielles s'articulent désormais autour de quatre secteurs fonctionnels :

- Aménagement du territoire et développement communautaire
- Soutien provincial-municipal
- Développement économique des collectivités
- Initiatives stratégiques

En 2000-2001, outre les services traditionnels aux municipales et aux autorités locales, le ministère des Affaires intergouvernementales du Manitoba a lancé plusieurs nouvelles initiatives dans les domaines de la rénovation des centres-villes, de l'aménagement du territoire et du développement économique des collectivités. Le ministère a continué d'établir et d'entretenir des relations efficaces de coopération et des occasions de partenariats stratégiques avec le gouvernement fédéral et les administrations municipales, ainsi qu'avec des partenaires des secteurs public et privé, afin d'entreprendre des améliorations profitant à tous les résidents de la province.

Quartiers vivants demeure le programme phare du ministère en ce qui concerne la revitalisation des quartiers dans les collectivités urbaines du Manitoba et constitue un guichet d'accès unique à un grand nombre de ministères et de programmes gouvernementaux. Lancé pour la première fois à Winnipeg en juin 2000, Quartiers vivants soutient les projets locaux qui améliorent les commodités, contribuent à la mise en œuvre de stratégies de développement économique et d'emploi, favorisent la participation des jeunes à des initiatives de loisirs et soutiennent la planification et l'organisation au sein même des quartiers. Nous avons eu le privilège de lancer cette initiative de revitalisation des quartiers à Brandon, en octobre, et à Thompson, en décembre, et d'avoir ainsi fourni à ces deux collectivités des outils supplémentaires pour régler les problèmes urbains les plus pressants.

Les nouvelles initiatives d'aménagement lancées en 2000-2001 ont souligné notre engagement en faveur d'un aménagement du territoire complet et efficace dans l'ensemble du Manitoba. Cent vingt-deux municipalités y participent présentement dans 37 districts d'aménagement. Des modifications à la *Loi sur l'aménagement du territoire* ont également été apportées afin de renforcer les processus d'approbation municipaux des demandes d'aménagement conditionnel dans les projets d'élevage intensifs tout en assurant un développement sécuritaire et durable de l'industrie.

Une autre initiative d'aménagement d'envergure réside en notre engagement d'élaborer un plan stratégique pour la région de la capitale. Ce plan procurera une stratégie pour une région capitale sécuritaire, saine, prospère et rentable, au profit de l'ensemble des Manitobains et des Manitobaines.

Le ministère se réjouit d'avoir consolidé son engagement envers le développement et le renouvellement de l'infrastructure au Manitoba par la signature de l'Entente Canada-Manitoba sur les travaux d'infrastructure, le 11 octobre 2000. L'Entente permettra d'injecter sur une période de six ans 180 millions de dollars dans les collectivités urbaines, rurales et du Nord de la province. Grâce à la construction, la rénovation, l'agrandissement et la modernisation des infrastructures partout au Manitoba, cette nouvelle initiative améliorera la qualité de vie de tous les citoyens et jettera les bases d'une croissance économique soutenue au cours du XXI$^{e}$ siècle.

Toutes les municipalités de la province reçoivent également une aide financière directe du ministère afin d'appuyer leurs priorités locales et de réduire leur dépendance envers les impôts fonciers locaux. La Ville de Winnipeg fait l'objet d'une entente de financement distincte en raison des défis uniques auxquels elle doit faire face et elle bénéficie d'une aide supplémentaire importante grâce à la poursuite des ententes tripartites entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les administrations municipales.

Notre attachement envers l'excellence dans la gestion des affaires locales s'illustre par les services de consultation et de formation que nous offrons aux municipalités et à leurs représentants. Nous aidons de cette manière les administrations locales à servir les contribuables et à faire face aux pressions sociales et économiques en évolution constante. Par ailleurs, des avis d'évaluation ont été distribués dans toute la province en prévision de la réévaluation générale de 2002.

Les programmes et services de développement économique des collectivités sont demeurés une priorité principale du ministère pendant l'exercice passé. Les fonds alloués aux Initiatives de développement économique rural ont atteint 15 millions de dollars; cet engagement a permis de renforcer la capacité des Manitobains en milieu rural à élargir leur assise économique par la création d'entreprises et d'emplois. Les Initiatives de développement économique urbain ont apporté plus de 17 millions de dollars à des projets de développement économique pour la Ville de Winnipeg.

Enfin, le nouveau ministère a réalisé des progrès considérables au cours de l'exercice 2000-2001. Que ce soit en milieu rural, dans les régions du Nord, dans les quartiers de Winnipeg ou dans d'autres centres urbains de la province, le ministère s'enorgueillit d'aider les Manitobains à bâtir des collectivités et des quartiers sains et durables et d'assurer qu'ils ont accès aux occasions et au soutien offerts par le ministère et son personnel, quel que soit leur lieu de résidence. Par ses programmes existants et ses nombreuses nouvelles initiatives, le ministère demeure déterminé à fournir des programmes et services de qualité qui amélioreront le bien-être économique, social et écologique des Manitobains et des Manitobaines.

Veuillez agréer, Madame la ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La sous-ministre,

Marie Elliott

# Table des matières


| TITRE | N° DE PAGE |
|---|---|
| **Organigramme** | 9 |
| **Préface** | 10 |
| **Rapport de la sous-ministre** | 11 |
| **Administration et finances** | 14 |
| • Traitement du ministre | 14 |
| • Haute direction | 15 |
| • Bureau de Brandon | 16 |
| • Gestion des ressources humaines | 17 |
| • Services administratifs et financiers | 18 |
| • Élaboration des programmes et des lignes directrices | 19 |
| **Commissions** | 21 |
| • Commission municipale | 21 |
| • Commission des droits de surface | 22 |
| **Aménagement du territoire et développement communautaire** | 23 |
| • Haute direction | 23 |
| • Services de planification provinciale | 24 |
| • Services d'aménagement du territoire dans les collectivités | 27 |
| **Soutien provincial-municipal** | 31 |
| • Haute direction | 31 |
| • Services d'évaluation | 32 |
| • Services consultatifs et financiers aux municipalités | 38 |
| • Systèmes d'information | 43 |
| **Développement économique des collectivités** | 44 |
| • Haute direction | 44 |
| • Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba | 45 |
| • Services de développement régional | 46 |
| • Initiatives de développement économique rural | 48 |
| • Initiatives de développement économique urbain | 53 |

**Aide financière aux municipalités** ..... 56
• Aide financière à la Ville de Winnipeg ..... 56
• Aide financière aux autres municipalités ..... 61
• Subventions versées aux municipalités en remplacement d'impôt ..... 67
• Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural ..... 68

**Ententes Canada-Manitoba** ..... 69
• Programme Infrastructures Canada-Manitoba ..... 69
• Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba ..... 71
• Entente sur le développement de Winnipeg ..... 72

**Quartiers vivants** ..... 74

**Amortissement des immobilisations** ..... 76

**Renseignements financiers** ..... 77
• Conciliation ..... 77
• Sommaire des dépenses ..... 78
• Sommaire des recettes par provenance ..... 88
• Sommaire des dépenses et des effectifs sur cinq ans par autorisation de crédit ..... 89

**Annexes** ..... 91
A. Lois ..... 91
B. Montants consacrés par la Province, 2000-2001 ..... 92
C. Quartiers vivants - Engagements en matière de financement ..... 104
D. Comités et sociétés de la Couronne ..... 112
E. Bureaux du ministère des Affaires intergouvernementales du Manitoba ..... 113
F. Bureaux régionaux ..... 114

# Préface

Le rapport annuel est organisé selon la structure des crédits du ministère et reflète donc les crédits ministériels votés par l'Assemblée législative. Le rapport contient des renseignements sur les postes principaux et secondaires, ainsi que :

- les objectifs du ministère;
- les résultats obtenus;
- les résultats financiers;
- les écarts.

Est également inclus un tableau des dépenses du ministère et des effectifs pour les cinq dernières années.

## Rôle et mission

Le lien entre le gouvernement provincial et les municipalités du Manitoba est simple et direct : les administrations municipales sont régies par les lois provinciales, qui précisent leurs responsabilités et leurs pouvoirs. À l'intérieur de ce cadre, les administrations municipales sont autonomes et les conseils municipaux sont des organes décisionnels indépendants constitués en corporations.

Le nombre croissant et la variété des services provinciaux et municipaux ont peu à peu mis en évidence la nécessité d'établir de meilleurs liens entre ces deux paliers. Ainsi, le ministère des Affaires municipales fut créé en 1953 et le ministère des Affaires urbaines en 1971, au moment de la promulgation de la *Loi sur la ville de Winnipeg*. Le mandat du ministère des Affaires municipales (en dehors de Winnipeg) fut plus tard étendu en fonction de l'évolution de sa clientèle et de la nature de ses responsabilités. En 1989, le ministère des Affaires municipales devint le ministère du Développement rural.

En 1999, ces deux ministères, qui avaient des responsabilités semblables pour ce qui est des services et du soutien aux municipalités, ainsi que du développement des collectivités, ont été réunis en un seul organe, le ministère des Affaires intergouvernementales, chargé de collaborer avec les administrations locales, les collectivités et la population du Manitoba.

La mission du ministère est de faciliter l'amélioration du bien-être économique, social et écologique des collectivités manitobaines et de leurs habitants. Dans toutes ses entreprises, le ministère s'engage à offrir des services et des programmes de qualité, ainsi qu'un financement permettant de soutenir les collectivités de la province. Les clients du ministère sont notamment les particuliers, les administrations locales, les organisations communautaires et les entreprises.

Afin de répondre aux besoins de ces clients et, indirectement, à ceux de l'ensemble des Manitobains et des Manitobaines, le ministère a établi un cadre législatif, financier et stratégique, ainsi qu'une structure de planification visant à soutenir des administrations locales démocratiques et rentables et à faciliter le développement économique durable de nos collectivités. Le ministère gère aussi des programmes axés plus précisément sur la gestion des affaires locales, la planification, l'aménagement des terres, la revitalisation des communautés, le soutien aux entreprises, le développement de l'infrastructure, et d'autres programmes destinés à assurer la durabilité des collectivités.

# Rapport de la sous-ministre

L'exercice 2000-2001 est la première année complète de fonctionnement du ministère des Affaires intergouvernementales, qui est chargé des intérêts des Manitobains des collectivités urbaines, rurales et du Nord en matière d'administration locale, d'aménagement et de développement économique et communautaire. Le mandat du ministère a été élargi pour qu'il puisse appuyer les programmes et services favorisant l'action et le leadership communautaires à l'échelle de la province. Le ministère est parvenu à établir une démarche complète de développement des collectivités et des quartiers, qui englobe de nombreux facettes du développement durable, de l'aménagement et de la planification de la conservation, du développement économique des collectivités, de la revitalisation des quartiers, de la gestion des affaires locales, des services d'imposition et d'évaluation foncière et du développement de l'infrastructure.

Les programmes et les services offerts au cours de l'exercice passé illustrent la tendance favorisant un mécanisme plus complet de prestation ainsi que les éléments nécessaires à la vigueur des collectivités et des quartiers. À la base des activités ministérielles se trouvait la création d'une nouvelle structure organisationnelle. Le champ d'activités des nouvelles divisions du ministère correspond désormais aux secteurs de responsabilités ou de programmes plutôt qu'à des zones géographiques. Ces divisions sont les suivantes :

- Aménagement du territoire et développement communautaire, qui démontre la priorité accordée par le gouvernement à ce secteur.
- Soutien provincial-municipal, qui continue d'offrir des services et du soutien financier à l'ensemble des administrations locales, dont la Ville de Winnipeg, ainsi que des services d'évaluation à toutes les municipalités hors de Winnipeg.
- Développement économique des collectivités, qui se concentre sur le soutien et les services visant à agrandir et à moderniser les réseaux d'égouts et d'alimentation en eau, à améliorer la planification de la conservation et à aider les PME, les jeunes ainsi que les organisations et les administrations locales dans les domaines du développement économique des collectivités et de l'expansion des entreprises.
- Initiatives stratégiques, qui illustre l'engagement du gouvernement envers le soutien de la rénovation et de la revitalisation du centre des grandes villes au moyen du programme Quartiers vivants.

Les nouvelles divisions offrent une démarche et un cadre coordonnés pour la prestation des programmes et des services à l'ensemble des Manitobains et des Manitobaines, qu'ils résident en région rurale, en milieu urbain ou au Nord du Manitoba.

Le ministère a conservé la responsabilité de deux ententes de financement fédérales-provinciales importantes et de l'Entente sur le développement de Winnipeg, un accord tripartite concernant Winnipeg. Comme suite à l'expiration du Programme Canada-Manitoba des travaux d'infrastructure en mars 2000, le ministère a conclu en octobre 2000, au nom de la Province, un nouveau Programme Infrastructures Canada-Manitoba. Cette entente de six ans prévoit des investissements de jusqu'à 180 millions de dollars partout au Manitoba. Le ministère a également poursuivi l'exécution de l'Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba, qui prévoit sur cinq ans des investissements de 40 millions de dollars et qui en est à sa quatrième année.

Désireux de contribuer à la revitalisation des quartiers dans les centres urbains du Manitoba, le ministère a lancé l'initiative provinciale Quartiers vivants, une stratégie à long terme pour le développement social et économique des collectivités. Quartiers vivants, auquel trois millions de dollars ont été affectés en 2000-2001, a été amorcé dans cinq quartiers de Winnipeg en juin 2000, à Brandon en octobre et à Thompson au mois de décembre.

Depuis le lancement de Quartiers vivants, plusieurs nouveaux programmes ont été annoncés dans les domaines suivants : améliorations matérielles et du logement, emploi et formation, éducation et loisirs, sécurité et prévention du crime. Tous les projets subventionnés tiennent compte des particularités des quartiers et de leurs besoins, priorités et ressources propres.

Une part importante de l'engagement pris envers les collectivités par la mise en œuvre de Quartiers vivants concerne la poursuite du partenariat avec les peuples autochtones. La participation directe des Autochtones à la revitalisation des quartiers défavorisés et au développement communautaire demeure une condition essentielle au succès économique futur de la Ville de Winnipeg. C'est dans cette optique que Quartiers vivants appuie un certain nombre de projets comme les programmes de formation des Autochtones offerts dans les domaines des soins de santé et du soutien à l'enfant et à la famille par le Urban Circle Training Centre et le Winnipeg Aboriginal Sports Achievement Centre.

La nouvelle Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire du ministère s'est attachée à renforcer les activités d'aménagement et de développement et à améliorer leur coordination à l'échelle de la province. Un montant supplémentaire de 400 000 dollars a été consacré au soutien des municipalités désireuses de former des districts d'aménagement, pour régler notamment des questions relatives à l'élevage. La *Loi sur l'aménagement du territoire* a été modifiée de manière à prévoir un processus pour les analyses techniques des projets d'élevage proposés de 400 unités animales ou plus. Les modifications apportées à la *Loi* assurent que les conseils municipaux et le public ont toute l'information dont ils ont besoin pour tenir des discussions éclairées et prendre des décisions judicieuses. L'objectif global du ministère est de veiller à ce que tous les projets d'expansion de l'élevage tiennent compte des questions économiques et des enjeux en matière d'environnement et de qualité de la vie.

La publication de *La planification du développement de la région de la capitale manitobaine : les prochaines étapes* met en évidence le rôle essentiel de la coopération régionale pour le ministère et les administrations locales de la région de la capitale. L'élaboration d'un plan stratégique pour cette région permettra de continuer d'assurer l'utilisation sécuritaire, saine, prospère et rentable des terres et des ressources dans la région. L'initiative de planification de la région de la capitale comprend la tenue de consultations publiques concernant la meilleure façon d'aborder la question du développement futur dans cette partie importante de notre province.

Reconnaissant le rôle de la Ville de Winnipeg pour la santé économique et financière de toute la province, le ministère continue de prendre des mesures pour soutenir le bien-être financier de notre capitale. La Ville de Winnipeg a reçu 21 millions de dollars en subventions inconditionnelles, y compris des aides aux transports en commun. (La Ville a reçu des subventions supplémentaires de 22,1 millions de dollars à titre de contribution aux projets d'investissement.) Les collectivités rurales et du Nord ont continué de recevoir de l'aide pour les réseaux de transport en commun des grands centres et pour les services de transport Handi-Transit dans quelque 60 collectivités.

Le ministère a continué d'utiliser son mécanisme unique de partage des recettes fiscales avec les municipalités en vertu de la *Loi sur le partage des recettes fiscales*. Le Manitoba est la seule province qui partage ses recettes fiscales avec les municipalités, ce qui permet d'utiliser ces recettes directement dans les collectivités et les quartiers. En 2000-2001, la Ville de Winnipeg a reçu 44,8 millions de dollars alors que les autres municipalités, y compris les collectivités du Nord, se sont vu allouer quelque 33 millions de dollars. La contribution de 2000-2001 représentait une augmentation de 9,9 % par rapport à l'exercice précédent.

La Division du soutien provincial-municipal a également préparé et distribué les avis d'évaluation en prévision de la réévaluation de 2002. Le personnel de la Division demeure déterminé à optimiser la capacité des administrations locales à opérer de manière efficace et rentable.

La Division du développement économique des collectivités s'est attachée à offrir aux Manitobains des outils leur permettant de bâtir des collectivités et des quartiers vigoureux et sains. La Division a continué de coordonner les programmes économiques visant la Ville de Winnipeg et les régions rurales qui sont financés par les recettes tirées des appareils de loterie vidéo. Les Initiatives de développement économique rural, auxquelles le gouvernement a consacré 15 millions de dollars, ont continué d'améliorer la capacité des Manitobains des régions rurales à élargir leur assise économique par le renforcement de l'activité commerciale et de la création d'emploi.

Parmi les programmes ainsi financés figurait le Programme de prêts d'initiative locale, un effort communautaire visant à soutenir les PME établies dans les collectivités. Le Programme des obligations de développement rural a été officiellement élargi et est devenu le Programme des obligations de développement communautaire, désormais accessible dans toute la province. Le volet Jeunes entrepreneurs de Partenaires des jeunes a été délégué aux sociétés de développement communautaire, ce qui permet aux entrepreneurs locaux de travailler avec de nouveaux jeunes dans leurs collectivités.

En 2000-2001, les Initiatives de développement économique urbain ont engagé 17,75 millions de dollars pour soutenir des projets de développement économique et communautaire à Winnipeg. Ces Initiatives ont continué d'appuyer une variété d'organisations et de programmes dont les activités contribuent au bien-être économique de la Ville. Y participent des organismes de développement économique tels Economic Development Winnipeg et Tourism Winnipeg, des programmes s'adressant aux jeunes comme l'Équipe Verte en milieu urbain, des installations importantes comme le Centre des congrès de Winnipeg, ainsi que d'autres initiatives de développement communautaire.

Outre les Initiatives de développement économique rural et urbain, le programme de partage des recettes découlant des appareils de loterie vidéo du Manitoba a apporté 7,5 millions de dollars à la Ville de Winnipeg et 6,2 millions de dollars aux régions rurales et du Nord pour des priorités économiques établies à l'échelon local.

En 2000-2001, le ministère a alloué 18,2 millions de dollars à l'aide à l'investissement pour financer des projets de réseaux d'égouts, d'alimentation en eau et de gazéification en milieu rural dans l'ensemble de la province. Grâce à une contribution de 2,35 millions de dollars, quatre collectivités de la région d'Entre-les-lacs ont bénéficié d'un projet d'expansion de gaz naturel de 7,3 millions de dollars.

Pour assurer aux Manitobains un approvisionnement fiable et salubre en eau potable, le ministère a apporté de l'aide technique et financière aux municipalités, aux collectivités rurales et aux agriculteurs pour les infrastructures d'égouts et d'approvisionnement en eau et a géré 14 stations de traitement des eaux au nom de municipalités. En 2000-2001, le Programme des districts de conservation s'est élargi pour desservir 13 districts de conservation de la province.

La nouvelle Direction de l'élaboration des programmes et des lignes directrices du ministère a soutenu des initiatives visant à renforcer et à bâtir un sens de la collectivité et un esprit de quartier. La Direction a tenu le huitième Forum rural, qui a été couronné de succès et a connu le taux de participation le plus élevé de son histoire.

La direction et le personnel du ministère ont connu un exercice 2000-2001 occupé et productif. Le ministère se réjouit de continuer à collaborer avec les Manitobains pour bâtir des collectivités et des quartiers plus vigoureux et plus sains.

# Administration et finances

La Division conseille le ministre et le personnel chargé du portefeuille et leur fournit un soutien administratif; elle fait aussi des recommandations sur la gestion des ressources humaines et dirige les services administratifs et financiers. Ces services sont répartis entre le Cabinet de la ministre et le bureau de la sous-ministre, le bureau de Brandon, la Direction chargée des services administratifs et financiers et des ressources humaines et la Direction chargée de l'élaboration des programmes et des lignes directrices.

## Traitement de la ministre

La ministre dirige les activités du ministère pour ce qui est d'entretenir et d'améliorer les partenariats établis entre la Province et les municipalités, ainsi qu'avec les organisations qui s'occupent d'aménagement du territoire, de gestion des ressources et de développement économique. Elle veille à ce que les objectifs du ministère soient atteints.

**1(a) Traitement de la ministre**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Traitement total | 27,1 | 1,00 | 27,3 | (0,2) | |

## Bureau de la sous-ministre

Le bureau de la sous-ministre informe et conseille la ministre et son personnel sur toutes les questions délicates afin d'assurer une communication libre et continue entre la Province et ses partenaires municipaux, et entre le ministère et ses groupes variés de clients. Le bureau met en application les décisions stratégiques prises par la ministre et donne des directives aux directions du ministère pour orienter leurs activités. Il fournit également des services administratifs au Cabinet de la ministre.

**1(b) Bureau de la sous-ministre**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Total des salaires | 390,7 | 9,50 | 468,0 | (77,3) | |
| Total des autres dépenses | 75,6 | 0,00 | 88,0 | (12,4) | |
| TOTAL | 478 | 59.00 | 556.0 | (96.0) | |

## Bureau de Brandon

Ouvert en 1989, le bureau de Brandon permet aux habitants de l'Ouest du Manitoba d'accéder directement aux services du gouvernement. Ce bureau d'accès facile offre des renseignements sur les programmes du gouvernement et dirige les clients vers des personnes-ressources au sein des divers ministères et organismes gouvernementaux.

**1(c) Bureau de Brandon**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Total des salaires | 85,8 | 3,00 | 161,5 | (75,7) | |
| Total des autres dépenses | 58,5 | 0,00 | 60,4 | (1,9) | |
| TOTAL | 156 | 3.00 | 230.0 | (92.0) | |

## Gestion des ressources humaines

La section des services regroupés des ressources humaines fait des recommandations à la haute direction sur tous les aspects de la gestion des ressources humaines et veille à ce que les besoins en personnel du ministère à long terme et à court terme soient satisfaits, dans les limites fixées par les lois qui régissent la Commission de la fonction publique et par les lignes directrices établies par celle-ci. Les divers aspects de son travail sont le recrutement et la sélection, la classification des postes, les évaluations du rendement, les relations du travail, la planification des ressources humaines, la formation et le perfectionnement, le counselling et les programmes de santé et sécurité au travail. La sous-section de la paie et des avantages sociaux est chargée de tout ce qui concerne la rémunération des employés.

Voici les principales activités de la section en 2000-2001 :

- Poursuite du processus de délégation, par la Commission de la fonction publique, du recrutement et de la sélection, ainsi que de la classification.
- Examen global de la charge de travail des secrétaires administratifs du ministère.
- Révision de la description correspondant à la classe d'agent d'évaluation.
- Prestation de services de rémunération complets visant environ 327 employés du ministère des Affaires intergouvernementales et 1 114 employés au total, par l'intermédiaire de la sous-section de la paie et des avantages sociaux.
- Tenue de 29 concours pour des postes à temps plein et à durée déterminée et recrutement d'étudiants de l'université du Manitoba grâce au programme d'alternance études-travail.
- Participation de 29 employés à divers programmes offerts par la Direction du perfectionnement et de la formation, qui fait partie de la Commission de la fonction publique. De plus, neuf employés ont reçu l'aide du ministère pour suivre des cours qui leur ouvriront de meilleures perspectives de carrière.
- Continuation d'un programme d'orientation qui permet aux nouveaux employés de se familiariser avec les principes et les méthodes du gouvernement et du ministère, de la surveillance des statistiques relatives à l'équité en matière d'emploi et des réunions du Comité de la sécurité et de l'hygiène du travail.

**1(d) Services de gestion des ressources humaines**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Total des salaires | 144,3 | 4,00 | 131,5 | 12,8 | |
| Total des autres dépenses | 27,0 | 0,00 | 27,2 | (0,2) | |
| TOTAL | 174 | 4.00 | 165 | 22 | |

## Services administratifs et financiers

Cette section fournit au ministère des services de soutien essentiels au fonctionnement du ministère, y compris à la fonction de contrôle, des services de comptabilité centrale, d'information financière et de coordination du budget, ainsi que certains services administratifs. Elle est également chargée de la coordination centrale permettant de veiller à l'intégrité financière des systèmes d'information de gestion, en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le personnel doit aussi interpréter les directives et les règlements de Finances Manitoba.

Voici les principales activités de la section en 2000-2001 :

- Gestion du compte en fiducie du ministre des Affaires intergouvernementales, dans lequel les encaissements se sont élevés approximativement à 6,4 millions de dollars et les déboursements à 6,0 millions environ.

- Traitement de dépenses s'élevant à un total d'environ 115,0 millions de dollars. Gestion d'un système de perception et de dépôt des recettes représentant un total de 8,5 millions de dollars.

- Coordination et intégration des renseignements financiers nécessaires pour la rédaction du Budget des dépenses et du Budget des recettes, d'un supplément aux prévisions budgétaires, du rapport annuel, du document expliquant les écarts budgétaires dans les comptes publics et des prévisions trimestrielles des revenus et des dépenses.

- Coordination de l'exploitation et de l'entretien d'un parc d'environ 87 véhicules.

- Coordination des demandes de divulgation en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. À la fin de l'exercice, 10 demandes avaient été présentées à l'agent responsable et traitées.

- Préparation de rapports financiers pour la haute direction et administration des règlements administratifs sur le dégrèvement de l'impôt foncier des soldats.

- Apport d'un soutien continu, au sein du ministère, au nouveau système de traitement des opérations (SAP) lancé en avril 1999. Consultations techniques et révision de tous les principes et méthodes touchés par le remaniement des processus opérationnels causé par la mise en œuvre du système SAP.

- Suivi et mise à jour du plan d'activités et coordination des Services en langue française.

**1(e) Services financiers et administratifs**

| Dépenses par Poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Total des salaires | 379,2 | 8,10 | 400,7 | (21,5) | |
| Total des autres Dépenses | 183,0 | 0,00 | 208,7 | (25,7) | |
| TOTAL | 564 | 18.00 | 622 | ((58.0)) | |

## Élaboration des programmes et des lignes directrices

La Direction de l'élaboration des programmes et des lignes directrices a pour mandat d'élaborer des stratégies, des activités et des initiatives de développement économique et communautaire en partenariat avec d'autres ministères, d'autres paliers de gouvernement, les collectivités, le secteur privé et des organisations non gouvernementales.

La Direction coordonne également la participation du ministère à des ententes de coopération multisectorielles internationales et est chargée de la création et de la mise en œuvre de stratégies efficaces de marketing, d'information et de communication portant sur les programmes, les services et les initiatives du ministère.

À l'interne, le personnel fournit des conseils et du soutien au bureau de la sous-ministre, au Cabinet de la ministre et à des comités interministériels sur un large éventail de sujets liés au développement communautaire.

En 2000-2001, la Direction de l'élaboration des programmes et des lignes directrices a réalisé les activités suivantes :

- Planification et tenue du huitième Forum rural annuel, qui fut couronné de succès, et planification de la neuvième édition du forum, en coopération avec les trois paliers de gouvernement, des collectivités manitobaines, des organisations d'entreprises et de jeunes, des établissements d'enseignement et d'autres organisations non gouvernementales.

- Représentation de la Province lors de la planification et de la mise en œuvre d'un nouveau programme intergouvernemental et législatif Manitoba-Ukraine (CULIP), avec la première visite de législateurs ukrainiens sur le thème des « industries de la culture ». Accueil de délégations en provenance de régions de Pologne et de France et étude avec ces dernières de nouvelles possibilités de coopération.

- Poursuite de la représentation du ministère relativement à l'établissement et à la mise en œuvre de débouchés axés sur les réseaux de télécommunications, y compris le soutien au Programme d'accès communautaire et au programme d'emploi des jeunes.

- Achèvement d'un projet pilote baptisé « Images of Manitoba Communities », qui ouvrait des possibilités d'emploi de formation en vidéographie, en production cinématographique et en marketing à l'intention de jeunes du Manitoba, et qui fut couronné de succès.

- Achèvement et lancement de la première phase du nouveau site Web du ministère.

- Achèvement et préparation du lancement de la vaste base de données sur les profils des collectivités du Manitoba (Manitoba Community Profiles) et mise à jour du site Manitoba Marketplace.

- Conseils prodigués à des jeunes pour la mise au point du site de la Ligne directe des jeunes au premier ministre et tenue de la première table ronde du premier ministre avec les jeunes du Manitoba, qui fut couronné de succès.

- Soutien continu offert à l'université de Brandon pour l'établissement d'un programme de maîtrise en développement rural, pour les services d'extension en région rurale et pour des travaux de recherche par l'entremise du Rural Development Institute.

- Soutien en marketing et en communications au ministère, y compris la préparation de nouvelles affiches, de discours et de communiqués de presse et la prestation d'autres services d'information.

**1(f) Élaboration des programmes et des lignes directrices**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Total des salaires | 637,5 | 12,00 | 695,9 | (58,4) | |
| Total des autres dépenses | 141,9 | 0,00 | 142,8 | (0,9) | |
| TOTAL | 792 | 12.00 | 854 | 71 | |

# Commissions

## Commission municipale

La Commission municipale est un organisme quasi judiciaire qui entend les demandes et les appels et qui rédige des rapports et fait des recommandations en ce qui concerne les administrations locales.

À cause de sa nature quasi judiciaire, la Commission fonctionne de façon indépendante et n'est rattachée au ministère que pour des raisons administratives. Son rapport annuel est préparé séparément et porte sur l'année civile.

**2(a) Commission municipale**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Total des salaires | 550,7 | 9,00 | 695,1 | (144,4) | |
| Total des autres dépenses | 287,3 | 0,00 | 308,6 | (21,3) | |
| TOTAL | 847.0 | 9.00 | 1,010.0 | 172.0 | |

## Commission des droits de surface

La Commission des droits de surface est un organisme quasi judiciaire régi par la *Loi sur les droits de surface*; elle est constituée d'un président ou d'une présidente et de plusieurs membres du public nommés chaque année par décret.

La *Loi sur les droits de surface,* qu'administre la Commission, prévoit un processus détaillé pour trancher les différends entre les exploitants et les propriétaires ou les occupants en ce qui concerne le droit d'entrer sur un terrain en vue de procéder à une exploration minière. La Commission décide de l'indemnité qui revient au propriétaire des droits de surface et est chargée de l'entretien, de la préservation et de la remise en état des emplacements abandonnés.

La Commission n'est rattachée au ministère que pour des raisons administratives et publie un rapport annuel distinct pour chaque exercice financier.

**2(b) Commission des droits de surface**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Total des salaires | 7,3 | 0,00 | 20,7 | (13,4) | |
| Total des autres dépenses | 7,2 | 0,00 | 15,4 | (8,2) | |
| TOTAL | 19 | 0.00 | 46.0 | 27.0 | |

# Aménagement du territoire et développement communautaire

## Haute direction

Le bureau du sous-ministre adjoint coordonne la mise en œuvre des programmes au sein de la division. Ses membres conseillent et orientent le personnel de la division pour ce qui a trait à la prestation des programmes et des services dans les domaines de l'élaboration et de l'application des politiques relatives à l'aménagement du territoire provincial, de la planification régionale, du développement communautaire, de l'autorisation des lotissements et de la législation provinciale sur l'aménagement. La mission du bureau du sous-ministre adjoint est aussi d'informer et de conseiller la sous-ministre, la ministre et les hauts fonctionnaires du gouvernement pour ce qui est des questions d'aménagement du territoire et de développement communautaire.

**3(a) Haute direction**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Total des salaires | 134,0 | 2,00 | 130,1 | 3,9 | |
| Total des autres dépenses | 33,0 | 0,00 | 34,6 | (1,6) | |
| TOTAL | 167.0 | 2.00 | 171 | 19 | |

## Services de planification provinciale

Les Services de planification provinciale élaborent et administrent le cadre stratégique et législatif d'un aménagement du territoire efficace au Manitoba et contribuent à la vigueur des collectivités en participant à des projets stratégiques d'aménagement du territoire. En 2000-2001, les principales activités de la Division ont été les suivantes :

### Gestion des politiques

- *Examen des politiques relatives à l'aménagement du territoire provincial* : En 2000, le gouvernement du Manitoba a entamé un examen des politiques relatives à l'aménagement du territoire provincial, le premier du genre depuis 1994. L'examen vise à renforcer les politiques et à élargir leur champ d'application à l'échelle de la province. Les politiques relatives à l'aménagement du territoire provincial reflètent l'intérêt du public et de la province dans le territoire, les ressources et l'infrastructure. Les autres ministères et le public seront consultés et participeront étroitement à l'examen, qui devrait durer de 12 à 18 mois.

- *Région de la capitale :* En janvier 2001, le gouvernement du Manitoba a publié un document intitulé *La planification du développement de la région de la capitale manitobaine : les prochaines étapes*, qui décrit dix mesures importantes permettant de relever les défis auxquels la région de la capitale du Manitoba est confrontée. Dans ce contexte, en 2000-2001 le gouvernement a entrepris d'appliquer assidûment les politiques relatives à l'aménagement du territoire, a entamé un examen de ces dernières, a affecté des spécialistes de l'aménagement aux questions touchant la région de la capitale, a amorcé une étude des lois régissant l'aménagement au Manitoba afin de les actualiser et de les rationaliser et a commencé à élaborer une base de données commune pour la région de la capitale.

- *Commission interministérielle d'aménagement :* La *Loi sur l'aménagement du territoire* donne au lieutenant gouverneur en conseil l'autorité de former une Commission interministérielle d'aménagement composée de sous-ministres et servant de tribune pour les activités de consultation et de coordination interministérielles et inter-organismes relatives aux lois, aux politiques et aux programmes gouvernementaux. La Commission a vu le jour après l'adoption de la *Loi sur l'aménagement du territoire* en 1976. La Commission interministérielle d'aménagement a été rétablie en vertu du décret 420/2000 datant du 18 octobre 2000.

### Gestion de la réglementation et des processus

- *Modifications à la* Loi sur l'aménagement du territoire : La Division a préparé des modifications à la *Loi sur l'aménagement du territoire*, qui ont été adoptées et sont entrées en vigueur le 18 août 2000. Ces modifications renforcent les dispositions relatives à l'examen et à l'approbation de projets d'élevage intensif concernant 400 unités animales ou plus. (Pour obtenir plus de renseignements, prière de consulter la partie intitulée « Initiative de gestion du bétail » dans la section consacrée à la Division des services de planification communautaire.)

- *Examen des lois sur l'aménagement :* En 2000, le gouvernement a annoncé que le Manitoba réviserait les lois de la Province relatives à l'aménagement (à savoir la *Loi sur l'aménagement du territoire* et la *Loi sur la ville de Winnipeg*, Partie 20) afin de les actualiser et de les rationaliser. La Direction est responsable de l'examen, qui devrait durer jusqu'à deux ans. Des activités de consultation informelles avec les autorités locales en matière d'aménagement et avec les principaux groupes d'intérêt ont débuté en 2000-2001 afin de définir les enjeux, les options et les modifications à apporter en priorité.

- *Examen du Plan Winnipeg :* Après la deuxième lecture de l'arrêté municipal relatif au Plan Winnipeg par le conseil municipal en octobre 2000, la Direction a mené un examen interministériel de l'arrêté. Le Plan Winnipeg expose les politiques et les plans à long terme de la Ville concernant l'utilisation du sol, l'aménagement urbain, les transports et diverses mesures visant à améliorer les conditions matérielles, sociales, économiques et environnementales à Winnipeg. L'arrêté municipal doit être approuvé par la Province. Étant le nombre et la nature des objections à l'arrêté municipal, la ministre des Affaires intergouvernementales a renvoyé celui-ci à la Commission municipale. Au 31 mars 2001, la date d'audience devant la Commission municipale n'avait pas encore été fixée.

- *Examen des plans d'aménagement et de leurs modifications :* En 2000-2001, la Direction des services de planification provinciale a traité 90 règlements relatifs à des plans d'aménagement (y compris des modifications).

- *Examen des propositions d'annexion* : En 2000-2001, la Direction des services de planification provinciale a traité cinq propositions d'annexion.

- *Examen des demandes de lotissement* : En 2000-2001, la Direction des services de planification provinciale a traité 40 demandes de lotissement de nature délicate.

## Gestion des programmes et des ententes

- *Entente sur la qualité de l'eau du lac Shoal :* La Direction des services de planification provinciale supervise l'Entente sur la qualité de l'eau du lac Shoal au nom de la Province. L'Entente sur le lac Shoal a été signée par le Manitoba, la Ville de Winnipeg et la bande indienne n° 40 du lac Shoal en juin 1989. Elle est entrée en vigueur le 18 septembre 1990, à la ratification d'une entente parallèle entre la bande n° 40 et le gouvernement du Canada. Sa durée est de 60 ans. Les principaux objectifs de l'Entente sont de préserver et de maintenir la qualité de l'eau potable alimentant Winnipeg et de doter la bande indienne n° 40 d'une assise économique.

  L'Entente a donné lieu à l'établissement d'un fonds en fiducie de 6 000,0 $ (3 000,0 $ de la Ville et autant de la Province) afin d'aider la bande indienne à gérer certaines activités dans la réserve. La bande indienne touchera les revenus annuels du fonds pour une période de 60 ans, jusqu'à ce que l'Entente prenne fin.

  Depuis l'entrée en vigueur de l'Entente en septembre 1990, tous les revenus du fonds en fiducie ont été versés à la bande indienne (soit, au total, 6 184,0 $ en date du 31 mars 2001).

  En 2000, le comité de gestion et le groupe de travail relevant de l'Entente sur le lac Shoal étaient sous la présidence de la bande indienne n° 40 du lac Shoal. En 2001, c'est la Ville de Winnipeg qui assume cette responsabilité.

- *Partenariat La Fourche – Nord de l'avenue Portage :* La Corporation de développement du nord de l'avenue Portage (CDNP) a été créée en décembre 1983 en vertu d'une convention unanime de ses actionnaires signée par le gouvernement du Canada, la Province du Manitoba et la Ville de Winnipeg. L'objectif de la Corporation est de mettre sur pied un projet d'aménagement du nord de l'avenue Portage, en faisant appel à des investisseurs des secteurs public et privé ainsi qu'à des institutions financières, de façon à pouvoir revitaliser cette zone-clé du centre-ville de Winnipeg.

  La Corporation de réaménagement de La Fourche (CRLF) a été créée le 29 juillet 1987 à titre de société affiliée à la CDNP, en vertu d'une convention unanime des actionnaires signée par le gouvernement du Canada, la Province du Manitoba et la Ville de Winnipeg. Elle a pour mandat d'avoir en sa possession et d'aménager une grande pointe de terre appelée La Fourche, située au confluent des rivières Rouge et Assiniboine, et de coordonner le réaménagement des lieux environnants.

Depuis la création du projet d'aménagement du nord de l'avenue Portage et du projet de La Fourche, la contribution réelle et les engagements de la Province pour ces projets s'élèvent à plus de 60 000,0 $.

La CRLF et la CDNP ont fusionné leurs activités en 1994 tout en demeurant des entités séparées, créant ainsi le Partenariat La Fourche – Nord de l'avenue Portage. Les activités des deux corporations sont supervisées par un conseil d'administration formé de dix membres. Le Partenariat fonctionne conformément à la convention unanime de ses actionnaires modifiée et mise à jour, signée en mars 1996, et à un plan d'affaires approuvé par les actionnaires en 1996-1997 sous certaines conditions.

Le ministre des Affaires intergouvernementales représente la Province à titre d'actionnaire de la CRLF et de la CDNP. Le conseil d'administration est sous la présidence de M. William Norrie. Au 31 mars 2001, les trois membres du conseil nommés par la Province étaient : Elizabeth White, Rosemarie Chambers et Daniel Boucher. Le ministère des Affaires intergouvernementales coordonne les activités provinciales liées à La Fourche et au nord de l'avenue Portage. Un cadre supérieur du ministère siège au conseil d'administration en qualité d'actionnaire représentant la Province.

**3(b) Services de planification provinciale**

| Dépenses par Poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Total des salaires | 353,0 | 7,00 | 375,0 | (22,0) | |
| Total des autres Dépenses | 183,2 | 0,00 | 369,1 | (185,9) | |
| Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain | (79,2) | 0,00 | (278,4) | 199,2 | |
| TOTAL | 619.0 | 7.00 | 1027.0 | 417.0) | |

## Services d'aménagement du territoire dans les collectivités

La Division des services de planification communautaire offre des services professionnels en région dans le domaine de l'aménagement et du développement communautaire. À partir de neuf bureaux régionaux situés en région rurale et aidés par le bureau de Winnipeg, la direction assure la prestation des services d'aménagement du territoire dans les collectivités à l'intention des administrations locales chargées de l'aménagement, des collectivités du Nord et du public. En 2000-2001, la direction a entrepris les activités suivantes :

**Services consultatifs en matière d'aménagement**

- Conseils et aide fournis aux administrations locales pour ce qui est des processus d'aménagement et de mise en valeur des terres, ainsi que des règlements connexes. En 2000-2001, les activités liées à l'aménagement se répartissaient par bureau comme suit :

**Activités par bureaux régionaux (2000-2001)**

| Bureau régional | Plans d'amén. et modific. | Règlements de zonage et modific. | Règlements d'ouverture et de ferm. de routes | Lotissement | Cartes d'aménagement | | Cartes d'évaluation |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | Nouvelles | Mises à jour | Mises à jour |
| Beauséjour | 4 | 18 | 8 | 87 | 55 | 48 | 0 |
| Brandon | 15 | 22 | 14 | 99 | 51 | 24 | 2 |
| Dauphin | 4 | 1 | 2 | 64 | 5 | 31 | 10 |
| Deloraine | 3 | 7 | 5 | 20 | 3 | 6 | 0 |
| Entre-les-lacs | 14 | 17 | 6 | 149 | 17 | 34 | 113 |
| Morden | 5 | 18 | 3 | 118 | 24 | 11 | 22 |
| Portage | 4 | 8 | 2 | 99 | 25 | 3 | 0 |
| Steinbach | 6 | 13 | 2 | 96 | 8 | 13 | 0 |
| Thompson | 13 | 16 | 6 | 13 | 4 | 0 | 0 |
| **TOTAL** | 68 | 120 | 48 | 745 | 192 | 170 | 147 |

- Conseils et aide fournis aux organismes provinciaux et aux administrations locales pour la mise en application de principes et d'objectifs de développement durable au cours du processus d'aménagement et de développement.

- Promotion de l'aménagement des terres des collectivités, de la gestion du bétail et des pratiques de développement durable.

- Aide accordée aux chefs et aux organisations communautaires, ainsi qu'aux groupes d'intérêts, en vue d'établir des stratégies d'aménagement communautaire permettant de créer des partenariats et des projets d'amélioration du milieu physique et socio-économique.

- Aide fournie sur demande aux administrations locales pour la médiation relative à l'aménagement et au développement intermunicipaux, ainsi qu'aux questions de limites entre les municipalités.

**Examens des demandes d'aménagement et autorisations**

- Traitement des demandes d'exploitation et des projets d'aménagement locaux conformément aux politiques relatives à l'aménagement du territoire provincial.

- Autorisation de 745 demandes de lotissement, par délégation de pouvoir, et examen coordonné de l'aménagement à l'échelon provincial; 587 demandes concernant 1 302 lots ont été approuvées.

- Témoignage en appel dans des cas concernant l'aménagement, à la demande d'administrations locales.

**Programmes et initiatives**

- *Choix communautaires : programme de Tables rondes* La Division des services de planification communautaire gère le programme de Tables rondes. Ce dernier encourage la création de tables rondes communautaires composées de représentants de conseils et d'organisations locales dans le but de planifier et d'intégrer les dossiers sociaux, écologiques et économiques. Chaque groupe doit rédiger un énoncé des perspectives d'avenir de la collectivité et une stratégie de développement énonçant les priorités de ses habitants.

  Grâce à ce programme, les collectivités peuvent mettre au point une vision de leur avenir. La définition des objectifs et des priorités des collectivités peut mener à la création d'un certain nombre de programmes qui respectent les concepts de durabilité, de maîtrise locale, de consensus, de soutien au niveau local et d'échange de compétences et d'information. C'est à partir d'un point de vue intégré que les collectivités cernent les possibilités sociales, économiques et écologiques et se penchent sur les problèmes locaux.

  Au 31 mars 2001, 180 municipalités manitobaines participaient à 102 tables rondes communautaires. Deux tables rondes régionales ont été créées : celle de South Indian Lake-Leaf Rapids-Lynn Lake, et celle de Boissevain-Deloraine-Killarney-Souris. Ces tables rondes ont continué d'élaborer des stratégies régionales pour le tourisme, l'enrichissement des ressources communautaires, le renforcement des capacités, la formation et l'amélioration des programmes gouvernementaux. Les tables rondes communautaires reçoivent des fonds provinciaux et municipaux sous forme de subventions de contrepartie d'un maximum de 2000 $ chacune, selon la population. Une subvention séparée de 500 $ peut être versée par le ministère des Affaires intergouvernementales aux tables rondes qui comprennent plus d'une municipalité. Depuis le début du programme, 297 000 $ ont été versés aux collectivités rurales en vue d'aider à financer le développement des bases nécessaires au niveau local pour que ces collectivités puissent prendre leur avenir en main. Jusqu'à maintenant, 100 collectivités ont rédigé un énoncé des perspectives d'avenir et s'activent à mettre en œuvre leur plan d'action. Le ministère des Affaires intergouvernementales a pu aider les collectivités qui participent aux tables rondes à établir leurs plans d'action grâce à la création de sociétés de développement communautaires qui participent au Programme de prêts d'initiative locale et à d'autres programmes s'inscrivant dans le cadre des Initiatives de développement rural, au programme des Grow Bonds, ainsi qu'à d'autres programmes provinciaux et projets d'emploi pour les jeunes.

- *Initiative de gestion du bétail :* L'Initiative de gestion du bétail vise à ce que l'expansion du secteur de l'élevage se fasse selon le principe du développement durable, en assurant la protection de l'environnement et en présentant le plus d'avantages socioéconomiques possible pour les collectivités du Manitoba et pour la province en général. Depuis l'annonce du lancement de l'Initiative de gestion du bétail, le 3 mars 2000, les mesures suivantes ont été prises pour améliorer l'aménagement du territoire et le processus d'examen et d'approbation des projets d'élevage intensif.

- La *Loi sur l'aménagement du territoire* a été modifiée en 2000-2001 afin de renforcer les dispositions relatives à l'examen et à l'approbation des demandes de projets d'élevage intensif concernant 400 unités animales ou plus. Cette modification rend obligatoires les analyses techniques pour de telles demandes, facilite l'accès par le public aux rapports relatifs aux analyses techniques, améliore les prescriptions relatives à l'avis des audiences sur l'usage conditionnel et interdit le lancement de projets d'élevage intensif à moins que le requérant ait accepté d'observer toutes les approbations locales et provinciales exigées.

- Le personnel de la Direction a joué un rôle déterminant dans les quatre comités régionaux-provinciaux chargés de l'analyse technique qui ont préparé des rapports sur les principaux projets d'élevage intensif à l'échelle de la province.

- La Direction a fourni aux municipalités des services consultatifs et de l'aide financière pour former de nouveaux districts d'aménagement et pour préparer des plans d'aménagement et des règlements de zonage ou pour actualiser les plans ou règlements existants. En 2000-2001, la Direction a alloué 140,9 $ pour soutenir des initiatives des municipalités ou des districts en matière d'aménagement. Cette somme comprend 55,8 $ en subventions provinciales au titre de la participation aux coûts allouées aux municipalités et aux districts d'aménagement, en plus des salaires et des dépenses de fonctionnement pour trois agents de planification communautaire supplémentaires, afin d'aider les municipalités et les districts d'aménagement dans les régions de Brandon, de Deloraine et de Dauphin.

- Six nouveaux districts d'aménagement, regroupant 30 municipalités, ont été fondés en 2000-2001. Au 31 mars 2001, les démarches officielles nécessaires à la création de sept nouveaux districts d'aménagement étaient en cours. Au total, une fois en place, ces districts regrouperont 23 municipalités du Manitoba.

- À la fin de l'exercice 2000-2001, 96 % des municipalités prenaient une part active au programme d'aménagement, soit par elles-mêmes, soit par l'intermédiaire d'un district. Des démarches sont en cours pour encourager les 4 % qui restent, soit huit municipalités, dans ce domaine.

- *Initiative de développement stratégique des collectivités du Nord :* En 2000-2001, la Direction a conclu un partenariat avec le ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba pour l'exécution conjointe d'une initiative de développement stratégique des collectivités du Nord. L'initiative vise à renforcer l'autonomie des collectivités du Nord qui ne sont pas constituées en corporations par le développement du leadership communautaire, le recours au processus de table ronde communautaire et le développement d'entreprises et de l'entrepreneuriat chez les jeunes.

- *Système d'information géographique (SIG) :* En 2000-2001, la Direction a mis en œuvre le logiciel de SIG pour profiter des connaissances spécialisées en dessin assisté par ordinateur (DAO) qu'elle a entrepris de développer. La Direction a effectué un sondage auprès des municipalités pour évaluer la situation en technologie d'information géographique et pour trouver des moyens qui permettraient de faciliter l'élaboration d'un SIG intégré pour l'aménagement à l'échelle de la province et des municipalités.

- *Divers :* À la demande de Commissions des districts d'aménagement et de conseils municipaux, et sous leur direction, le personnel a également entrepris des projets spéciaux : plans d'exploitation et modifications, règlements de zonage et modifications, projets de lotissement, études en vue d'un aménagement commercial, industriel ou récréatif, examens et déplacement de limites municipales, règlements sur l'ouverture et la fermeture de routes, projets de construction de foyers pour personnes âgées, examens de projets d'élevage intensif et études générales en matière d'aménagement du territoire et d'infrastructure.

**3(c) Services d'aménagement du territoire dans les collectivités**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Total des salaires | 2 351,9 | 47,00 | 2 421,4 | (69,5) | |
| Total des autres dépenses | 738,8 | 0,00 | 1012,9 | (274,1) | |
| Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural | (137,6) | 0,00 | (515,6) | 378,0 | |
| TOTAL | 889 | 47.00 | 1,542.0 | 727.0 | |

# Soutien provincial-municipal

## Haute direction

Le bureau du sous-ministre adjoint coordonne la mise en œuvre des programmes au sein de la division. Ses membres conseillent et orientent le personnel de la division pour ce qui a trait à la prestation des programmes et des services à l'intention des administrations locales dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la consultation, des finances, de l'évaluation foncière et du traitement des données. La mission du bureau est aussi d'informer et de conseiller la sous-ministre, la ministre et les hauts fonctionnaires pour ce qui est des questions qui touchent les administrations locales.

**4(a) Haute direction**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Total des salaires | 32,6 | 1,50 | 121,7 | (89,1) | |
| Total des autres dépenses | 17,8 | 0,00 | 34,6 | (16,8) | |
| TOTAL | 63 | 51.00 | 168 | (114.0) | |

## Services d'évaluation

La Direction de l'évaluation offre des services complets d'évaluation foncière à toutes les administrations locales du Manitoba, sauf la Ville de Winnipeg et certains territoires non-organisés du Nord. Ces services sont offerts, par l'intermédiaire de 10 bureaux de districts, aux municipalités, au ministère de l'Éducation, aux propriétaires fonciers, aux contribuables et à d'autres clients, en vertu de la *Loi sur l'évaluation municipale*. Les municipalités paient pour obtenir ces services. Les coûts des services fournis aux autres clients sont recouvrés par l'intermédiaire de droits à payer.

**Programme de mise à jour annuelle**

Chaque année, la Direction révise et met à jour les rôles d'évaluation en fonction des changements de propriétaires et des modifications apportées aux descriptions officielles et aux adresses. En 2000, 36 000 avis relatifs aux titres fonciers ont été inscrits et 1 530 baux et permis de la Direction des terres domaniales et de la Direction des parcs et des réserves naturelles ont été traités. Par ailleurs, toutes modifications aux évaluations foncières ou immobilières, comme les opérations de lotissement, les nouvelles constructions, les rénovations et les démolitions sont également inscrites à partir d'inspections ou de registres de développement. Les avis d'évaluation sont distribués durant les mois d'août de septembre. Les municipalités facturent les impôts supplémentaires le cas échéant. Les ajouts au rôle d'imposition sont indiqués ci-dessous. Grâce au Programme, les municipalités peuvent percevoir des recettes qui correspondent fidèlement aux caractéristiques des propriétés.

**Évaluation supplémentaire et nombre de propriétés concernées**

| Biens réels | Biens commerciaux | Biens personnels | Total pour 2000 |
|---|---|---|---|
| 405 422 960 $ | 8 272 680 $ | 10 872 750 $ | $000,000,000 $ |
| 6 995 | 413 | 131 | 0,544 |

## Programme de réévaluation

La *Loi sur l'évaluation municipale* précise qu'il faut effectuer une évaluation tous les quatre ans. Au cours des années d'évaluation, tous les propriétaires du Manitoba reçoivent un avis d'évaluation qui met à jour leur évaluation en fonction de la nouvelle année de base. L'année de base pour l'évaluation générale de 2002 sera 1999.

Les préparatifs nécessaires à l'évaluation ont continué au cours de l'exercice 2000-2001. Afin d'assurer que l'évaluation tient compte de l'évolution de la valeur marchande des biens, la Direction a continué à procéder à des inspections de propriétés, à mettre à jour les coûts de construction sur lesquels elle base son analyse des coûts, à suivre les tendances du marché de l'immobilier pour établir de nouveaux tarifs en conséquence et à estimer la valeur de certains biens commerciaux en se fondant sur le revenu engendré par le bien.

**Programme d'audition des appels**

Chaque automne, les évaluateurs aident les municipalités en comparaissant devant un comité de révision pour défendre les évaluations qui ont été contestées par des contribuables. Après le comité de révision, on peut aussi faire appel à la Commission municipale et à la Cour du Banc de la Reine. Chaque bien faisant l'objet d'un appel est réinspecté, et l'évaluateur discute de ses conclusions avec le contribuable; si, après cela, la contestation se poursuit, l'évaluateur se présente devant le comité pour produire ses preuves.

En 2000-2001, 1 535 appels ont été interjetés par des propriétaires devant le Comité de révision et 36 l'ont été devant la Commission municipale.

## Consultation des renseignements par le public

Le public a accès aux renseignements sur les biens contenus dans la base de données du Système informatisé d'évaluation par l'intermédiaire du service *Manitoba On-Line* géré par la Information Systems Management Corporation. Ce service permet d'obtenir des renseignements sur les caractéristiques du bien, le montant de l'évaluation, le nombre de fois où le bien a changé de propriétaire, le nom du propriétaire, l'adresse, la description officielle et le titre foncier. Les clients peuvent y avoir accès à partir de leur ordinateur ou se rendant à l'un des bureaux d'évaluation à Winnipeg ou des 10 bureaux de district de la province. La direction reçoit 50 $ sur les 150 $ de frais perçus. À l'heure actuelle, il y a 1700 utilisateurs inscrits à *Manitoba On-Line* pour ce service.

### Statistiques

Les rôles d'évaluation annuelle communiqués à la fin de 2000 aux 201 municipalités clientes contenaient 389 736 inscriptions au rôle. Le tableau suivant indique le nombre d'inscriptions au rôle par genre de rôle d'évaluation et par municipalité.

**Nombre total d'inscriptions au rôle**

| | Munic. rurales | Villages | Petites villes | Villes | Distr. d'adm. locale | Affaires autocht. | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Commerce | 2 014 | 275 | 1 997 | 2 184 | 23 | 176 | 0,199 |
| Bien pers. | 2 376 | 16 | 78 | 41 | 0 | 2 | 0,137 |
| Bien réel | 275 306 | 9 460 | 47 816 | 36 245 | 1 245 | 10 482 | 002,932 |
| Total | 279 696 | 9 751 | 49 891 | 38 470 | 1 268 | 10 660 | 004,122 |
| Clients | 116 | 24 | 51 | 7 | 2 | 1 | 201 |

### Programme d'évaluation municipale totale et d'évaluation scolaire totale

L'évaluation municipale totale représente l'ensemble des valeurs fractionnées applicables aux biens réels imposables et de la valeur des terres domaniales et des biens fédéraux, ainsi que de la valeur qui s'appliquerait aux maisons mobiles si elles faisaient l'objet d'un impôt plutôt que d'un droit. C'est ce chiffre que l'on utilise pour calculer les subventions à verser par la Province aux municipalités en remplacement d'impôt.

**Évaluation municipale totale (valeurs fractionnées)**

| | 2000 | N$^{bre}$ total de clients | 2001 | N$^{bre}$ total de clients |
|---|---|---|---|---|

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Municipalités rurales | 5 720 828 870 $ | 116 | 5 852 988 520 $ | 116 |
| Villages* | 152 480 410 | 26 | 154 174 300 | 24 |
| Petites villes* | 1 343 698 740 | 49 | 1 370 033 590 | 51 |
| Villes (sauf Wpg) | 1 784 630 270 | 7 | 1 809 445 990 | 7 |
| Ville de Winnipeg | 11 357 360 860 | | 11 471 498 530 | |
| Distr. d'admin. | | 2 | | 2 |
| Locale | 23 160 920 | | 23 244 710 | |
| Affaires autocht. et du Nord | 55 429 080 | 1 | 55 768 780 | 1 |
| TOTAL | 7,764 $ | 201 | 7,957 $ | 201 |

## Évaluation de la valeur marchande – Totaux provinciaux

À la fin de l'année civile, la Direction de l'évaluation remet les rôles d'évaluation à chaque municipalité. La valeur marchande cumulée de l'ensemble des évaluations au Manitoba, telles qu'elles figurent dans ces rôles, est donnée dans le tableau ci-dessous.

| | Munic. rurales | Villages* | Petites villes* | Villes | Distr. d'adm. locale | Affaires autocht. et du Nord | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Commerce** | | | | | | | |
| **2001** | 40 850 904 $ | 2 036 832 $ | 35 849 810 $ | 50 043 160 $ | 367 200 $ | 990 510 $ | 130 138 416 $[1] |
| **2000** | 37 861 984 | 2 023 612 | 36 911 140 | 78 224 220 | 367 200 | 973 590 | 156 361 746 |
| **Différence** | 2 988 920 | 13 220 | (1 061 330) | (28 181 060) | 0 | 16 920 | (26 223 330) |
| **Biens pers.** | | | | | | | |
| **2001** | 146 879 900 | 3 243 900 | 29 256 000 | 31 584 400 | 0 | 117 900 | 211 082 100 |
| **2000** | 138 113 000 | 3 037 400 | 28 567 200 | 31 230 700 | 0 | 117 900 | 201 066 200 |
| **Différence** | 8 766 900 | 206 500 | 688 800 | 353 700 | 0 | 0 | 10 015 900 |
| **Bien réel (T)** | | | | | | | |
| **2001** | 14 178 138 730 | 289 291 700 | 2 446 037 268 | 3 164 006 660 | 44 270 200 | 74 856 200 | 20 196 600 758 |
| **2000** | 13 881 170 560 | 286 106 700 | 2 398 922 718 | 3 106 945 960 | 43 998 400 | 74 141 600 | 19 791 285 938 |
| **Différence** | 296 968 170 | 3 185 000 | 47 114 550 | 57 060 700 | 271 800 | 714 600 | 405 314 820 |
| **Bien réel (G)** | | | | | | | |
| **2001** | 502 535 600 | 14 175 000 | 144 489 500 | 258 835 000 | 3 274 900 | 48 293 600 | 971 603 600 |
| **2000** | 512 225 800 | 13 889 100 | 139 933 600 | 252 744 100 | 3 274 900 | 48 346 700 | 970 414 200 |
| **Différence** | (9 690 200) | 285 900 | 4 555 900 | 6 090 900 | 0 | (53 100) | 1 189 400 |
| **Bien réel (N)** | | | | | | | |
| **2001** | | | | 3 493 900 | | | 3 493 900 |
| **2000** | | | | 3 493 900 | | | 3 493 900 |
| **Différence** | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| **Bien réel (S)** | | | | | | | |
| **2001** | 56 517 700 | 15 681 200 | 140 463 400 | 107 945 300 | 636 600 | 452 700 | 321 696 900 |
| **2000** | 56 606 800 | 15 370 900 | 137 532 300 | 108 270 300 | 636 600 | 426 600 | 318 843 500 |
| **Différence** | (89 100) | 310 300 | 2 931 100 | (325 000) | 0 | 26 100 | 2 853 400 |
| **Bien réel (E)** | | | | | | | |
| **2001** | 757 332 300 | 78 119 900 | 586 929 500 | 484 287 101 | 16 478 400 | 35 550 000 | 1 958 697 201 |
| **2000** | 745 753 200 | 78 080 300 | 582 157 700 | 479 042 301 | 16 460 500 | 35 503 500 | 1 936 997 501 |
| **Différence** | 11 579 100 | 39 600 | 4 771 800 | 5 244 800 | 17 900 | 46 500 | 21 699 700 |
| **Total** | | | | | | | |
| **2001** | 15 682 255 134 | 402 548 532 | 3 383 025 478 | 4 100 195 521 | 65 027 300 | 160 260 910 | 23 793 312 875 |
| **2000** | 15 371 731 344 | 398 508 012 | 3 324 024 658 | 4 059 951 481 | 64 737 600 | 159 509 890 | 23 378 462 985 |
| **Différence** | 310 523 790 $ | 4 040 520 $ | 59 000 820 $ | 40 244 040 $ | 289 700 $ | 751 020 $ | 414 849 890 $ |

*T – Imposable*
*G – Exempt : doit verser une subvention en remplacement d'impôt*
*N – Exempt : doit verser une subvention; exempté de taxe scolaire*
*S – Imposable; exempté de taxe scolaire*
*E – Exempt*
*1. En 2001, une modification du règlement de Brandon sur les évaluations commerciales a provoqué une réduction de ces évaluations.*

**Évaluation scolaire totale (valeurs fractionnées)**

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'évaluation municipale*, l'évaluation scolaire totale de 2001 a été communiquée au ministère de l'Éducation avant le 1er décembre 2000. C'est sur ce chiffre que se fonde le calcul des taxes scolaires. L'évaluation scolaire totale est composée de l'évaluation municipale totale, plus les valeurs fractionnées des biens personnels, moins la valeur des biens réels qui sont exempts de la taxe scolaire. L'évaluation scolaire totale est l'assiette fiscale sur laquelle se fonde le gouvernement provincial pour obtenir les recettes nécessaires aux programmes d'enseignement du Manitoba; c'est un facteur déterminant pour ce qui est de la distribution des fonds aux divisions scolaires.

| Division scolaire | Évaluation scolaire | Division scolaire | Évaluation scolaire |
|---|---|---|---|
| 1 | 3 646 815 500 $ | 30 | 147 573 820 |
| 2 | 1 402 243 810 | 31 | 208 417 730 |
| 3 | 957 004 880 | 32 | 85 254 200 |
| 4 | 716 606 180 | 33 | 183 657 750 |
| 5 | 1 093 823 890 | 34 | 41 768 200 |
| 6 | 1 002 546 850 | 35 | 178 633 200 |
| 8 | 179 842 490 | 36 | 129 753 210 |
| 9 | 1 245 614 340 | 37 | 112 945 980 |
| 10 | 865 136 230 | 38 | 173 302 680 |
| 11 | 614 728 030 | 39 | 252 707 890 |
| 12 | 872 504 740 | 40 | 946 062 390 |
| 13 | 371 819 710 | 41 | 236 261 630 |
| 14 | 426 337 240 | 42 | 146 777 210 |
| 15 | 495 511 460 | 43 | 140 988 400 |
| 16 | 103 935 370 | 44 | 149 033 690 |
| 17 | 133 567 390 | 45 | 131 341 490 |
| 18 | 150 167 060 | 46 | 70 660 220 |
| 19 | 236 113 970 | 47 | 150 848 340 |
| 20 | 152 903 250 | 48 | 59 305 100 |
| 21 | 380 284 920 | 60 | 17 043 570 |
| 22 | 302 752 060 | 75 | 11 843 200 |
| 23 | 120 541 790 | 83 | 12 781 350 |
| 24 | 425 507 060 | 84 | 2 719 920 |
| 25 | 202 286 500 | 85 | 10 450 440 |
| 26 | 247 407 000 | 86 | 188 654 350 |
| 27 | 106 634 100 | NIL | 53 347 060 |
| 28 | 112 314 980 | | |
| 29 | 135 201 610 | Total pour la province | 20 542 285 430 $ |

**4(b) Services d'évaluation**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Total des salaires | 5 963,9 | 124,50 | 6 022,4 | (58,5) | |
| Total des autres dépenses | 1 374,4 | 0,00 | 1 379,0 | (4,6) | |
| Moins : Somme récupérable d'Éducation et Formation prof. | (1 850,4) | 0,00 | (1 850,4) | 0,0 | |
| TOTAL | 2,210.0 | 174.00 | 1,266.0 | 73 | |

## Services consultatifs et financiers aux municipalités

La Direction des services consultatifs et financiers aux municipalités a pour rôle de soutenir les administrations locales afin que celles-ci puissent réagir de façon vigoureuse, efficace et rentable aux enjeux et aux défis auxquels les municipalités sont confrontées en matière de prestation de services viable et de saine gestion. La Direction appuie l'ensemble des 201 municipalités manitobaines, y compris la Ville de Winnipeg, en fournissant des services de consultation, de l'aide financière, des mesures et lois habilitantes ainsi qu'un cadre stratégique.

Ses principaux programmes sont les suivants :

### Services consultatifs aux municipalités

**Entretien d'un cadre législatif souple.** Les règlements et arrêtés des municipalités du Manitoba visent à fournir aux municipalités les outils nécessaires pour prendre des décisions locales efficaces. La Direction a pour priorité permanente d'adapter les règlements et les arrêtés afin de permettre aux municipalités d'étudier les possibilités de diversification des modes de prestation de services municipaux. En 2000-2001, les activités et les réalisations de la Direction dans ce domaine ont été les suivantes :

- Modifications essentielles de la *Loi sur les municipalités* :

  - Redonner aux municipalités le contrôle des réserves routières gouvernementales non exploitées;
  - Donner aux municipalités le pouvoir de mettre en place un programme de subventions ou de crédits d'impôt visant à préserver les édifices du patrimoine;
  - Donner aux municipalités le pouvoir d'établir des taux d'imposition différents au cours de leurs activités de restructuration.

- Modifications essentielles de la *Loi sur l'élection des autorités locales* :

  - Exiger que les propriétaires non résidents soient propriétaires depuis au moins six mois pour avoir le droit de voter à une élection municipale;
  - Exiger des personnes qui désirent voir leur nom ajouté à la liste des électeurs le jour de l'élection qu'elles présentent une pièce d'identité officielle en plus de signer un affidavit;
  - Avancer la date limite de demande de vote par la poste pour atténuer le problème des bulletins qui sont reçus par les autorités locales après le jour de l'élection et qui doivent donc être déclarés invalides.

- Modifications essentielles de la *Loi sur la ville de Winnipeg* :

  - Renforcer la souplesse de la Commission de délimitation des quartiers électoraux de Winnipeg quant aux variations de la taille des quartiers;
  - Autoriser la Ville de Winnipeg à mettre sur pied un programme de crédits d'impôt urbain;
  - Donner à la Ville le droit d'utiliser les recettes issues des taxes sur l'eau et les égouts pour les trottoirs et les rues résidentielles.

**Communication d'information et fourniture d'outils** visant à améliorer et à renforcer la prestation de services municipaux. Des travaux de recherche et d'analyse en matière de gestion locale sont réalisés régulièrement afin de fournir aux municipalités des outils pertinents et de l'information actualisée qui aideront à la prise de décision. Grâce à cette information et à ces outils, les municipalités sont en mesure de définir les enjeux, les options et les solutions. En 2000-2001, les activités et les réalisations de la Direction dans ce domaine ont été les suivantes :

- **Étude sur les innovations à l'échelon municipale**

  Cette étude, entreprise par l'Association des municipalités du Manitoba (AMM) avec l'appui du ministère des Affaires intergouvernementales, a été lancée en réponse à une résolution du congrès

de l'AMM. Elle se penche sur les diverses options de structures de régie, comme les fusions. L'étude fournit aux municipalités de l'information sur les processus de restructuration et de fusion, en se concentrant sur l'établissement des budgets, l'imposition, la représentation politique et la prestation des services.

**Prestation de services de consultation** aux responsables municipaux, élus et nommés (exception faite de la Ville de Winnipeg). Coordination et gestion de présentations à but pédagogique et de programmes de formation à leur intention. En 2000-2001, les activités et les réalisations de la Direction dans ce domaine ont été les suivantes :

- Participation aux réunions de districts de l'Association des municipalités du Manitoba et de la Manitoba Municipal Administrators Association.

- Présentation sur la façon de mener des enquêtes publiques à l'intention des membres de l'Association des municipalités du Manitoba.

- Rédaction d'articles trimestriels pour *The Leader*, un magazine publié par l'Association des municipalités du Manitoba.

## Services financiers aux municipalités

**Fournit des services de soutien et de formation** aux municipalités (à l'exception de la Ville de Winnipeg) afin que celles-ci puissent gérer leurs ressources financières de façon efficace, assurant ainsi la durabilité des activités et programmes municipaux.

**Veille à ce que les dispositions des lois soient observées** quant à la vérification indépendante des finances municipales, aux déficits de fonctionnement des municipalités et aux emprunts de capital faits par ces dernières. (à l'exception de la Ville de Winnipeg).

**Prépare des statistiques comparatives utiles et pertinentes** sur toutes les municipalités du Manitoba à l'intention de divers clients.

En 2000-2001, les activités et les réalisations de la Direction dans ce domaine ont été les suivantes :

- Révision des 200 rapports de vérification municipale et suivi de tous problèmes soulevés par les vérificateurs.

- Révision des budgets municipaux, sur demande des municipalités, pour en assurer l'exactitude.

- Distribution de la publication annuelle intitulée *Statistical Information for Municipalities*, qui fournit des analyses et de l'information financière concernant les administrations locales de la province.

**Administration des subventions**

Distribue les subventions et autres versements dans les délais prévus, conformément aux lignes directrices des programmes et aux objectifs de la politique provinciale.

Subventions et versements versés à la Ville de Winnipeg :

- Programme de partage des recettes fiscales entre la Province et les municipalités (PRFPM)
- Subvention inconditionnelle aux programmes en cours
- Subvention aux transports en commun
- Subvention générale de soutien
- Subventions du Programme de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme
- Subventions versées en remplacement d'impôt
- Subventions au développement communautaire en milieu urbain (recettes provenant des appareils de loterie vidéo)
- Subventions du Programme de financement des projets d'investissement urbain
- Subventions du Programme de réfection des rues résidentielles

Subventions et paiements versés à des municipalités en dehors de la Ville de Winnipeg :

- Programme de partage des recettes fiscales entre la Province et les municipalités (PRFPM)
- Subvention inconditionnelle - développement communautaire en milieu urbain (recettes provenant des appareils de loterie vidéo)
- Subventions d'aide aux municipalités
- Subventions versées en remplacement d'impôt
- Subventions aux transports en commun
- Subventions de transport pour personnes ayant des difficultés de mobilité

**Emprunts de capital**

Les emprunts autorisés comparés de 1999 et 2000 se présentent ainsi :

| Emprunts autorisés | 1999<br>000 $ | 2000<br>000 $ | Hausse<br>(Baisse) |
|---|---|---|---|
| Nombre de demandes | 86 | 51 | (40,7 %) |
| Montant de l'emprunt autorisé | 31 336,0 | 15 600,0 | (50,2 %) |
| Montant des débentures émises | 11 596,0 | 18 046,0 | 55,6 % |

Les emprunts de la Ville de Winnipeg, qui ne sont pas assujettis à l'autorisation de la Commission, ne figurent pas dans le tableau ci-dessus.

La répartition des débentures municipales émises en 2000, comparée à 1999, se présente ainsi :

| Répartition des débentures | 1999<br>000 $ | 2000<br>000 $ |
|---|---|---|
| Ventes locales dans les municipalités | | |
| - Credit Unions (caisses populaires) | 1 467,0 | 2 111,0 |
| - Banques | - | 376,0 |
| - Public | - | 582,0 |
| - Agent financier | - | 8 009,0 |
| Fonds de réserve municipaux | 1 852,0 | 439,0 |
| Ministre des Finances | 8 277,0 | 6 529,0 |
| **TOTAL** | 1,088.0 | 0,974.0 |

Le tableau suivant donne la comparaison entre 1999 et 2000 pour ce qui est du taux d'intérêt moyen, pondéré selon le principal, pour chaque catégorie d'acheteur :

| Acheteur | 1999<br>% | 2000<br>% |
|---|---|---|
| Ventes locales dans les municipalités | | |
| - Credit Unions (caisses populaires) | 6,31 | 7,35 |
| - Banques | - | 7,14 |
| - Public | - | 7,45 |
| - Agent financier | - | 6,75 |
| Fonds de réserve municipaux | 6,59 | 7,63 |
| Ministre des Finances | 6,64 | 7,53 |
| **TOTAL** | 6,51 | 7,31 |

**Partage des recettes**

La *Loi sur le partage des recettes fiscales* prévoit l'attribution aux municipalités de recettes fiscales réalisées par le gouvernement conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Manitoba. La formule de partage fiscal comprend 2,2 % de la portion de l'impôt sur le revenu des particuliers dû en vertu de la loi fédérale, ainsi que 1 % du revenu imposable des sociétés gagné au Manitoba. En 2000-2001, l'application du rapport population-financement utilisé en 1993 a fait que la Ville de Winnipeg a reçu environ 57,61 % du financement total de 44 824 556 $. Toutes les autres municipalités ont touché le paiement de base par habitant. Les collectivités qui dépendent de la Province – c.-à-d. les collectivités rurales qui ne fournissent pas leur propre service de police – reçoivent 31,13 $ par habitant. Les collectivités qui dépendent de municipalités – c.-à-d. les collectivités urbaines qui fournissent leur propre service de police – reçoivent 124,52 $ par habitant. Bien que ces versements soient administrés par la Direction, ils ne figurent pas dans les prévisions du ministère.

| | NOMBRE DE CLIENTS | TOTAL DES PAIEMENTS DE PARTAGE DES RECETTES FISCALES | |
|---|---|---|---|
| | | 1999-2000 ($) | 2000-2001 ($) |
| Munic. rurales | 116 | 7 189 861 | 7 940 311 |
| Villages | 24 | 697 934 | 644 906 |
| Petites villes | 51 | 8 981 684 | 9 974 549 |
| District d'admin. locale | 2 | 189 974 | 208 349 |
| Villes (y compris Winnipeg) | 8 | 52 088 397 | 57 255 613 |
| Affaires du Nord | 0 | 1 623 450 | 1 780 472 |
| | 201 | 7,075 | 7075 |

**4(c) Services consultatifs et financiers aux municipalités**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Total des salaires | 946,5 | 19,80 | 1 121,3 | (174,8) | |
| Total des autres dépenses | 454,0 | 0,00 | 493,4 | (39,4) | |
| TOTAL | 1,405.0 | 99.00 | 0,497.0 | 225.0) | |

## Systèmes d'information

La Direction des systèmes d'information a pour rôle principal d'offrir aux autres directions du ministère un service complet de traitement des données, qui englobe l'analyse, l'élaboration, la mise en œuvre et l'entretien des systèmes. De plus, la direction met à la disposition des municipalités et, dans certaines circonstances, des autres ministères du gouvernement, d'autres administrations et d'entreprises privées, contre rémunération, des services de traitement des données et d'information.

En 2000-2001, les principales activités de la Direction ont été les suivantes :

- Établissement des rôles d'évaluation des biens, des avis d'évaluation, des rôles de perception, des relevés de taxes et des rapports relatifs à l'aide budgétaire pour le compte de 202 municipalités et collectivités sous la tutelle des Affaires du Nord.

- Gestion et mise à jour de la liste de logements unifamiliaux occupés par leurs propriétaires qui peuvent bénéficier de l'aide fiscale aux propriétaires-occupants, ceci faisant partie du service de facturation des taxes.

- Élaboration de relevés et de déclarations d'impôts améliorés pour toutes les municipalités, en réponse à la demande exprimée par certaines d'entre elles.

- Prestation du services de traitement des données nécessaire à l'établissement des comptes d'eau pour 15 municipalités.

- Engagement de fonds pour l'acquisition et l'entretien de petits ordinateurs personnels servant à la transmission de données et à l'évaluation.

- Mise en œuvre d'un système permettant de transférer le traitement des mises à jour des données d'évaluation de l'ordinateur central au réseau d'ordinateurs personnels.

**4(d) Systèmes d'information**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Total des salaires | 770,8 | 15,30 | 796,2 | (25,4) | |
| Total des autres dépenses | 1 614,4 | 0,00 | 1 654,9 | (40,5) | |
| Moins : Somme récupérable d'Éducation et Formation prof. | (449,7) | 0,00 | (449,7) | 0,0 | |
| TOTAL | 1,853.0 | 45.00 | 1,918.0 | (74.0) | |

# Développement économique des collectivités

## Haute direction

Le bureau du sous-ministre adjoint coordonne la mise en œuvre des programmes au sein de la Division. Ses membres conseillent et orientent le personnel de la Division pour ce qui a trait à la prestation des programmes et des services dans les domaines du développement communautaire, de la conservation, du développement économique et de l'aide financière. La mission du bureau est aussi d'informer et de conseiller la sous-ministre, la ministre et les hauts fonctionnaires sur les questions qui touchent le développement économique et communautaire, ainsi que les initiatives d'expansion des entreprises.

**5(a) Haute direction**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Total des salaires | 163,3 | 1,50 | 121,7 | 41,6 | |
| Total des autres dépenses | 32,4 | 0,00 | 32,6 | (0,2) | |
| TOTAL | 202.0 | 51.00 | 166.0 | 49.0 | |

## Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba

La Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba a été créée en 1972 en vertu de la *Loi sur la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba*. Son rôle fondamental est de fournir une aide technique et financière aux villes, municipalités, petites villes, villages et agriculteurs qui souhaitent installer ou améliorer une infrastructure hydraulique ou un système d'égouts.

La Commission est dirigée par un conseil d'administration formé de cinq membres, présidé par la sous-ministre des Affaires intergouvernementales. La Commission, qui, de par la *Loi*, doit publier un rapport annuel pour chaque exercice, rend compte à l'Assemblée législative par l'intermédiaire de la ministre des Affaires intergouvernementales.

Les employés du bureau central de Brandon et le personnel extérieur, travaillant à Beauséjour, Carberry, Dauphin, Hamiota et Stephenfield, sont chargés des activités quotidiennes. La Commission gère également le programme des districts de conservation, à partir de son bureau de Gladstone.

Le rôle précis de la Commission est expliqué dans la *Loi*; elle remplit ce rôle par l'intermédiaire des programmes de subventions figurant ci-dessous et dans la section sur les dépenses en capital. Voici, en gros, ce que sont ces programmes de subventions : le programme de développement des réseaux d'approvisionnement en eau, qui vise les habitants des régions rurales, le Programme de service d'eau et d'égouts, qui vise les collectivités urbaines, et le programme des districts de conservation, qui a pour mission d'aider 13 districts à gérer l'eau et les sols de façon durable, en partenariat avec les municipalités participantes.

**5(b) Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Total des salaires | 1 449,0 | 30,00 | 1 550,7 | (101,7) | |
| Total des autres dépenses | 389,4 | 0,00 | 457,6 | (68,2) | |
| TOTAL | 0,393.0 | 30.00 | 1,021.0 | (178.0) | |

## Services de développement régional

Le ministère des Affaires intergouvernementales propose plusieurs programmes et services qui aident la population rurale du Manitoba à atteindre son potentiel économique en s'appuyant sur ses points forts traditionnels et en se concentrant sur les nouvelles possibilités. Les principaux programmes de développement économique du ministère, à savoir le programme des Initiatives de développement économique rural et celui des Grow Bonds, se concentrent sur les activités de développement qui présentent des avantages économiques à long terme pour les collectivités rurales.

À partir de huit bureaux régionaux situés en région rurale et aidés par le bureau de Winnipeg, les conseillers en développement économique du ministère offrent des conseils et de l'aide aux entreprises, aux administrations locales et aux organisations de développement communautaires dans les municipalités rurales et urbaines hors de Winnipeg. La Division sert notamment de premier point de contact pour la prestation de programmes, oriente les organismes de développement communautaire et participe au processus de planification stratégique des collectivités. Les conseillers en matière de projet des Grow Bonds aident les entreprises dans tous les centres ruraux et urbains du Manitoba, y compris Winnipeg.

Les services liés aux Grow Bonds et aux Initiatives de développement économique rural sont assurés par le personnel de cette Division et les coûts sont recouvrés sous le poste des Initiatives de développement économique rural. Les subventions annuelles aux sociétés de développement régional du Manitoba se font également à partir du même poste.

**Subventions de développement économique régional**

Ces subventions aident les sociétés de développement régional du Manitoba à stimuler l'expansion économique dans les huit régions de développement économique et à soutenir les efforts des particuliers, des groupes et des collectivités qui cherchent à renforcer le développement économique local en retenant, en agrandissant ou en créant des entreprises.

| Subventions de développement économique régional | 1999-2000 | 2000-2001 |
|---|---|---|
| | $ | $ |
| Eastman Regional Development Inc. | 67 937 | 67 937 |
| Pembina Valley Development Corp. | 73 368 | 73 368 |
| Central Plains Inc. | 77 442 | 77 442 |
| Interlake Development Corp. Inc. | 69 294 | 69 294 |
| Norman Regional Development Inc. | 84 240 | 84 240 |
| East Parkland Economic Development | 44 500 | 44 500 |
| Parkland West Economic Development | 44 500 | 44 500 |
| Westman Economic Development Association Inc. | 83 705 | 83 705 |
| TOTAL | 544 986 | 544 986 |

**Protocole d'entente Manitoba-Nunavut sur la coopération et le développement**

- Par l'entremise du ministère, le Manitoba a établi avec le Nunavut une relation positive et avantageuse aux deux parties, dont le résultat fut la signature du Protocole d'entente sur la coopération et le développement, en février 2000.

- En 2000-2001, le Manitoba a mis sur pied un certain nombre de projets de coopération dans le cadre de l'entente afin de créer des retombées positives pour les deux parties dans les domaines du commerce, du transport, de l'énergie, des mines, de la santé, de l'expansion culturelle, de l'art et de l'artisanat, de la transformation à valeur ajoutée, de l'exploitation des ressources, du développement régional et communautaire, ainsi que de l'éducation et de la formation.

- Les échanges bilatéraux ont été les suivants en 2000-2001 :
  - Participation du Manitoba à une rencontre provinciale-territoriale de collèges communautaires, à Rankin Inlet;
  - Délégation du Manitoba à Rankin Inlet et à Iqaluit pour présenter les conclusions d'une étude sur l'énergie et les transports et pour mener des consultations;
  - Visite d'une délégation politique du Nunavut à Winnipeg pour élaborer une stratégie sur les voies de raccordement entre le Manitoba et le Nunavut;
  - Délégation manitobaine de 15 personnes au Nunavut Trade Show.

- Les autres grandes initiatives de l'exercice ont été les suivantes :
  - Maintien de l'agent de liaison du Manitoba à Nunavut;
  - Promotion des biens et services de plus de 50 entreprises au Nunavut, qui s'est traduit par 15 élargissement d'entreprises ou contrats d'envergure;
  - Promotion d'un lien officiel entre la Manitoba Chamber of Commerce, la Winnipeg Chamber of Commerce et la Kivalliq Chamber of Commerce;
  - Présentations et aide à la Norman Regional Development Corporation en vue de visites au Nunavut et de liens avec la Nunavut Association of Mayors;
  - Coordination de la présence du Nunavut au Forum rural 2000 et au Manitoba Mining Symposium;
  - Soutien et contacts pour l'élaboration d'une proposition de services complets de soins dentaires au Nunavut, proposé par la Faculté dentaire de l'Université du Manitoba.

**5(c) Services de développement régional**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Total des salaires | 1 428,0 | 22,00 | 1 336,5 | 91,5 | |
| Total des autres dépenses | 1 386,7 | 0,00 | 843,8 | 542,9 | |
| Subventions | 545,0 | 0,00 | 545,0 | 0,0 | |
| Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural | (2 593,1) | 0,00 | (1 970,4) | (622,7) | |
| TOTAL | 1141 | 22.00 | 2371 | 1276.0 | |

## Initiatives de développement économique rural

## Grow Bonds

Les Grow Bonds permettent aux Manitobains de participer directement au renforcement de l'économie locale et à la création de nouvelles perspectives d'emploi pour les jeunes. Les Grow Bonds mettent en rapport des investisseurs et des entrepreneurs locaux qui lancent des projets dans les secteurs suivants : fabrication, transformation, tourisme, distribution commerciale d'eau ou de gaz, exportation et biens et services destinés à protéger l'environnement.

Selon les dispositions de la *Loi sur les obligations de développement rural*, les collectivités offrent des obligations au public afin de rassembler le capital nécessaire à la création de nouvelles entreprises ou à l'expansion d'entreprises existantes, lorsque celles-ci sont admissibles. Ce sont les corporations émettrices d'obligations qui, au niveau local, mettent les obligations sur le marché, investissent dans la création et l'expansion d'entreprises et tiennent les investisseurs au courant de leurs activités. Seuls les résidents et les corporations du Manitoba peuvent acheter des Grow Bonds et les porteurs d'obligations ont le droit de voter sur les décisions de la corporation émettrice, ce qui leur donne une influence sur son fonctionnement. Le principal est garanti par le gouvernement du Manitoba.

En 2000-2001, trois projets financés par des Grow Bonds ont été approuvés, au coût de 983 000 $. Au total, 28 projets ont ainsi été financés depuis le début du programme en 1991 jusqu'à la fin de l'exercice 2001, le total des obligations émises s'élevant à 14,4 M$.

**Initiative de développement économique rural – Programmes**

Cette initiative annoncée en avril 1992 vise à réinvestir les recettes tirées des appareils de loterie vidéo dans l'économie du Manitoba rural pour l'aider à se développer et à se diversifier. Elle a été conçue en vue de stimuler l'économie tout en jetant les bases d'une croissance soutenue dans les collectivités rurales. Elle se concentre sur les projets qui auront des retombées économiques positives à long terme pour ces collectivités.

Sous la tutelle de cette initiative, neuf programmes sont offerts aux municipalités urbaines et rurales en dehors de Winnipeg. Les fonds doivent servir à mettre sur pied des projets viables qui correspondent aux priorités figurant dans le plan de développement économique de la collectivité et qui stimuleront l'activité économique grâce aux investissements et à la création d'emplois.

Voici les programmes et certains des projets approuvés dans le cadre de l'Initiative pour 2000-2001 :

**Programme d'études de faisabilité**

Le programme aide les municipalités et les entreprises rurales à trouver des services de recherche et de planification de confiance en vue de lancer un commerce ou d'en agrandir un. Le financement accordé peut représenter 50 % du coût d'une analyse financière ou technique, d'une étude du marché et (ou) d'un plan d'activités établis par un expert indépendant. Le programme aide en outre les entreprises rurales à se préparer à l'exportation en leur fournissant le soutien du programme de formation et de conseils sur l'évaluation et l'exportation en milieu rural (REACT).

Les projets suivants sont représentatifs de ceux approuvés en 2000-2001 : Crane Steel Structures (Brandon), Custom Pipe Industrial Plastics Inc. (Selkirk), Dauphin & District Community Economic Development, Enviro-Tech Powder Coating (Morden), Falcon Trails Resort Inc., Keewatin Community College (Thompson), Westward Industries Limited (Portage-la-Prairie), Tri-Track International Inc. (Leaf Rapids). De plus, plusieurs compagnies rurales ont reçu de l'aide pour obtenir la certification ISO.

**Programme de soutien au développement**

En 2000-2001, le Centre de recherche manitobain sur la diversité des cultures, situé à Carberry, a reçu des fonds dans le cadre de ce programme.

**Programme d'aide aux entrepreneurs ruraux**

Le programme aide les personnes qui veulent lancer ou agrandir une petite entreprise à plein temps, à partir de leur domicile ou d'un autre endroit, en offrant des garanties d'emprunt par l'entremise des établissements financiers participants. Ces garanties peuvent s'appliquer à des emprunts allant de 10 000 $ à 100 000 $. De plus, le programme offre des séminaires pour gens d'affaires et des services d'encadrement aux personnes admissibles.

Au cours de l'exercice 2000-2001, qui correspond à la huitième année d'existence du programme, 33 nouveaux prêts ont été accordés, soit un total de 2 002 004 $, dont 80 %, soit 1 601 603 $, étaient garantis par le programme. Les nouvelles activités entreprises en 2000-2001 ont permis de créer 101 emplois équivalents temps plein et ont entraîné des investissement de capitaux (prêts et capitaux propres) de plus de 3,5 millions de dollars dans les régions rurales du Manitoba.

Voici des exemples d'entreprises nouvellement créées ou agrandies grâce au financement du programme : International Daily Calibrations (Manitoba) Ltd. (Grunthal), Your Dollar Store With More (Morden et Brandon), Barkman Transport (Whitemouth), Sharpes Sik Tai Center (Pine Falls), Thiessen Automotive (Steinbach), Laser Teknics (Lorette), Wolf Products Ltd. (Clandeboye), The Security Company of Excellence (Brandon) Ltd. (Brandon).

**Programme Équipe verte**

Le programme fournit des emplois d'été (juin à septembre) aux jeunes de 16 à 24 ans des régions rurales. Le programme se concentre sur l'entretien de l'infrastructure et des machines dans les parcs, les services d'interprétation, la promotion du tourisme dans les parcs provinciaux et les autres espaces naturels à visiter, les projets spéciaux, l'amélioration des terrains et le nettoyage de l'arrière-pays le long des parcours touristiques et le programme de remplacement des arbres des régions rurales frappés par la maladie hollandaise de l'orme. Le programme a un volet Localités, dans le cadre duquel les jeunes travaillent à améliorer les parcs de leur agglomération et à soutenir les activités axées sur l'écotourisme et la conservation.

Ce programme a permis à 363 jeunes d'être employés dans les parcs provinciaux du Manitoba, et le volet Localités a donné du travail à 326 jeunes de 125 collectivités rurales. Le ministère de la Conservation du Manitoba administre le volet axé sur les parc provinciaux et le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle du Manitoba administre le volet Localités.

Le volet Localités a notamment permis de financer les projets suivants : Club communautaire de La Salle, ville de Melita, ville de Virden, District d'administration locale de Mystery Lake, Cross Lake Community Council, ville d'Emerson, Flin Flon and District Chamber of Commerce, ville de Brandon, Musée agricole du Manitoba (Austin), Nopiming Lodge, Lac du Bonnet.

**Programme Partenaires des jeunes**

Le programme Partenaires des jeunes est une initiative conjointe du ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse et du ministère des Affaires intergouvernementales. Elle vise l'établissement de partenariats avec des organismes communautaires à but non lucratif, des établissements et des instituts de formation privés pour exécuter des projets qui renforceront l'employabilité générale des jeunes, prépareront ces derniers à une formation ultérieure et à la recherche d'emploi ou se traduiront par le placement direct des jeunes. Les participants admissibles sont des jeunes de 18 à 29 ans bénéficiaires d'une aide au revenu ou qui connaissent plusieurs obstacles à l'emploi. Les employeurs participants (entreprises ou organismes à but non lucratif) peuvent recevoir 3 $ par heure pendant un maximum de huit semaines d'emploi (minimum de 15 heures par semaine, maximum de huit heures par jour et de 40 heures par semaine). En 2000-2001, le programme Partenaires des jeunes a permis aux collectivités participantes d'aider 41 jeunes à acquérir de une expérience de travail enrichissante.

Le volet **Jeunes entrepreneurs** de ce programme offre des subventions de contrepartie pouvant atteindre 4 000 $ pour encourager les jeunes de 18 à 29 ans à créer leur propre entreprise permanente, à plein temps. En 2000-2001, 60 entreprises rurales ont reçu des fonds par l'entremise du programme.

**Programme de développement d'infrastructures**

Le programme aide les collectivités à améliorer leurs services d'égouts et d'approvisionnement en eau, leurs services énergétiques, leurs voies de transport, leurs installations d'élimination des déchets et leurs services de télécommunications à l'intention des nouvelles entreprises ou de celles qui sont en voie d'expansion. Le programme s'adresse aux organismes de développement économique et aux administrations locales. Les coûts de chantier des projets approuvés seront financés à 50 % par une subvention de contrepartie de 100 000 $ maximum, ou de 500 000 $ maximum si les améliorations à l'infrastructure profitent à toute la région. Les services d'infrastructure doivent être publics et entretenus par les deniers de l'état.

Voici certains projets approuvés pour 2000-2001 :

| | |
|---|---|
| Village de Cartwright | 10 341 $ |
| Village de Crystal City (Phiber) | 39 635 $ |
| Municipalité rurale de Dufferin (Saskferco) | 100 000 $ |
| Ville d'Emerson | 37 948 $ |
| Municipalité rurale de Gimli | 67 000 $ |
| Ville de Hamiota | 15 256 $ |
| Ville de Killarney | 28 225 $ |
| Ville de Minnedosa | 29 649 $ |
| Ville de Morden | 66 395 $ |
| Municipalité rurale de Portage-la-Prairie | 38 700 $ |
| Municipalité rurale de Portage-la-Prairie | 100 000 $ |
| Développement communautaire de Sainte-Agathe inc. | 100 000 $ |
| Ville de Shoal Lake | 19 764 $ |
| Ville de Steinbach | 32 288 $ |
| Municipalité rurale de Whitehead | 25 000 $ |
| TOTAL | 681 706 $ |

**Programme de prêts d'initiative locale**

Ce programme utilise des fonds communs versés à une société de développement communautaire par des conseils municipaux, des groupes locaux ou des particuliers et par l'Initiative de développement économique rural. Cette société se sert de l'argent pour établir un fonds commun d'immobilisations renouvelable à partir duquel elle offre des prêts d'un montant maximum de 10 000 $ aux nouvelles entreprises locales et à celles qui sont en voie d'expansion. Pour participer au programme, la société de développement communautaire doit pouvoir disposer de 10 000 à 25 000 $.

Ces fonds sont complétés par un prêt du double de leur montant versé en vertu de l'Initiative de développement économique rural, jusqu'à concurrence de 50 000 $. Le prêt est remboursable au gouvernement provincial après cinq ans, sans intérêts. Une fois que la société de développement communautaire a placé ses fonds dans des projets admissibles, l'Initiative prêtera un deuxième montant d'un maximum de 50 000 $ et égal, cette fois, au montant recueilli par la société pour ce deuxième fonds commun. Les grandes collectivités peuvent recevoir des fonds supplémentaires, par tranche de 50 000 $, selon leur taille.

En 2000-2001, 10 nouvelles sociétés de développement communautaire se sont inscrites au Programme et des prêts représentant un total de 350 000 dollars supplémentaires leur ont été accordés. Soixante-six sociétés de développement communautaire font maintenant partie du programme, au nom de 141 collectivités rurales. Les contributions provinciales se sont élevées à 2,9 millions de dollars et les contributions locales à 1,5 million, ce qui donne un total de 4,4 millions de dollars pour le Programme de prêts d'initiative locale. À partir de ces fonds, les sociétés participantes ont accordé 333 prêts à des entreprises, soit plus de 2,5 millions de dollars. Ces activités ont donné naissance à 511 emplois et permis d'en retenir 247 autres dans les régions rurales.

**Programme Jeunes entreprises en milieu rural**

Le rôle du Programme Jeunes entreprises est d'inspirer et d'éduquer les jeunes Canadiens afin qu'ils s'initient aux affaires et à l'économie et qu'ils acquièrent des talents d'entrepreneurs et de chefs de file. Le Programme Jeunes entreprises en milieu rural a été créé en 1993 avec la participation de l'Initiative de développement économique rural. Ce partenariat a permis de consacrer 900 000 $ au programme pendant une période de dix ans, montant qui a été augmenté de 543 000 $ en 2000-2001 afin d'élargir le programme. De 1993 à la fin de 2000, 1 426 programmes ont été exécutés au profit de 35 650 étudiants.

Le Programme Jeunes entreprises poursuit la mise en œuvre du projet visant à offrir une formation pratique de gestion d'entreprise aux jeunes Autochtones et habitants du Nord. Grâce à ce programme éducatif, les finissants de l'école secondaire possèderont les connaissances et les compétences nécessaires pour mettre sur pied des projets solides qui auront des répercussions positives sur l'économie de leurs collectivités. Pendant l'année scolaire 2000-2001, 22 collectivités ont participé aux programmes Jeunes entreprises en milieu rural par l'intermédiaire du projet pour les Autochtones du Nord.

**Initiatives stratégiques**

Aide à financer les projets d'importance stratégique pour le renforcement des bases d'un développement économique accéléré et d'une meilleure diversification de l'économie rurale, ainsi que pour l'amélioration ou la restructuration des programmes et services de développement économique communautaire dans les régions rurales.

Voici certains projets représentatifs qui ont été financés en 2000-2001 : Ville de Flin Flon (élaboration d'une stratégie quinquennale de développement économique), Keystone Centre à Brandon, Congrès de jeunes entrepreneurs de la Société d'aide au développement des collectivités dans la ceinture de blé, protocole d'entente avec le Nunavut.

| PROJETS EXÉCUTÉS DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL | Total |
|---|---|
| Projets admissibles reçus (y compris le Progr. d'aide aux entrepreneurs. ruraux) | 922 |
| Projets approuvés en vue d'un financement (y compris le Progr. d'aide aux entr. ruraux) | 716 |
| Demandes non approuvées | 83 |
| Demandes retirées par le demandeur | 109 |

Depuis son lancement, l'Initiative de développement économique rural a accordé un total de 117,7 millions de dollars à des projets de développement. De plus, depuis 1992, elle a créé et préservé plus de 5 275 postes permanents et 7 198 possibilités d'emploi pour les jeunes du Manitoba.

**5(d) Initiative de développement économique rural**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Total pour les programmes - fonctionnement | 9 856,3 | 0,00 | 9 851,7 | 4,6 | |
| Total pour les programmes – aide à l'investissement | 5 048,4 | 0,00 | 5 148,3 | (99,9) | |
| TOTAL | 00,924.0 | 0.00 | 01,022.0 | (118.0) | |

## Initiatives de développement économique urbain

Ce poste prévoit le soutien financier d'initiatives de développement économique et communautaire que la Ville de Winnipeg et la Province estiment être prioritaires. Le niveau de financement est établi à chaque exercice à partir d'une formule de 25 % des recettes annuelles que l'on prévoit tirer des appareils de loterie vidéo à Winnipeg. Les Initiatives de développement économique urbain contribuent également à des programmes d'organisations communautaires et d'organismes de la Ville de Winnipeg pour des projets qui présenteront des bénéfices à long terme pour la collectivité. Ce financement s'ajoute au soutien financier apporté directement à la Ville de Winnipeg par les Services financiers et consultatifs aux municipalités du ministère des Affaires intergouvernementales. En 2000-2001, 34 subventions ont été versées, s'élevant à un total de 17 704 200 $. Elles étaient réparties ainsi :

**Winnipeg Police Service Agreement** – Financement annuel de 2 000 000 $ fourni en vertu d'une entente de sept ans (1995-1996 – 2001-2002) pour des initiatives de police communautaire.

**Economic Development Winnipeg** – Financement permanent de 720 700 $, sous réserve d'un examen annuel, pour les frais de fonctionnement. L'aide est calculée à partir d'un taux de 50 % des coûts budgétés, le reste du budget étant apporté par la Ville de Winnipeg.

**Conseil des arts du Manitoba** – Financement permanent de 875 000 $ pour des projets spéciaux, dont un apport de 200 000 $ pour la première année d'un engagement de un million de dollars sur cinq ans envers le Programme manitobain d'appui aux arts.

**Société du Centre des congrès** – Financement permanent de 1 555 800 $ pour les frais de fonctionnement. Ce soutien est calculé au taux de 50 % des pertes nettes prévues, à l'exclusion du service de la dette. La Ville de Winnipeg se charge du reste des fonds.

**Tourism Winnipeg** – Financement permanent de 570 500 $ pour les frais de fonctionnement. Ce soutien est calculé au taux de 50 % des coûts nets prévus. La Ville de Winnipeg verse le reste des fonds.

**Conseil général des centres communautaires de Winnipeg** – Financement annuel de 200 000 $ prévu dans une entente quinquennale (2000-2001 – 2004-2005) pour des programmes destinés aux jeunes à risque et pour des projets d'investissement.

**Équipe verte en milieu urbain** – Soutien continu de 1 703 600 $ aux programmes d'emploi aux jeunes. Le programme est administré par Éducation et Formation professionnelle Manitoba.

**Stratégie en matière de commerce et d'investissement** – Soutien continu de 650 000 $ aux activités d'Industrie, Commerce et Mines Manitoba. Les Initiatives de développement économique rural apportent du soutien supplémentaire.

**Étude sur la région de la capitale** – Financement permanent de 39 700 $ pour soutenir la planification de la région de la capitale du Manitoba. Les Initiatives de développement économique rural apportent une contribution d'un montant égal.

**Office régional de la santé de Winnipeg** – Financement ponctuel de 2 000 000 $ alloué à l'amélioration des services ambulanciers à Winnipeg.

**Société de développement CentreVenture** - Financement ponctuel de 250 000 $ à la Banque de développement urbain CentreVenture.

**Manitoba Centennial Centre Corporation** – Financement ponctuel de 567 800 $ afin d'éliminer le déficit accumulé par la Corporation et de restaurer sa capacité à fonctionner de manière autonome.

**Host Society of the 2002 North American Indigenous Games** – Financement de 250 000 $ s'inscrivant dans le cadre d'un engagement de 2 500 000 $ en contributions financières et en services en nature.

**Fondation nationale des réalisations autochtones** – Financement ponctuel de 12 500 $ visant l'organisation de la cérémonie de remise des Prix nationaux d'excellence décernés aux autochtones, à Winnipeg, en 2002,

**Alternative Financial Services Coalition** – Financement de 50 000 $ pour la mise en œuvre d'un projet pilote de comptes de développement individuel.

**Jubilee Fund Inc.** – Financement de 12 000 $ dans le cadre d'une entente quinquennale (2000-2001 - 2004-2005) visant les frais de fonctionnement.

**Parcs Canada (comité tripartite sur le Quartier de la Bourse)** – Financement ponctuel de 16 700 $ pour réaliser l'étude de faisabilité concernant un projet de centre d'interprétation dans le Quartier de la Bourse. Étude à frais partagés avec la Ville de Winnipeg et le gouvernement fédéral.

**Manitoba Printmakers Association** – Financement ponctuel de 50 000 $ afin de soutenir l'établissement et les coûts de démarrage pour la première année d'un nouveau centre de gravure d'art dans le Quartier de la Bourse.

**Rupertsland Music Society Inc.** – Financement ponctuel de 50 000 $ pour le Muddy Rivers Music Festival.

**West End Cultural Centre** - Financement ponctuel de 15 000 $ pour des activités de planification stratégique.

**Osborne Village Cultural Centre** – Financement ponctuel de 15 000 $ pour des activités de planification stratégique.

**Plug In Gallery** – Financement ponctuel de 28 300 $ des coûts engagés en qualité de représentant officiel du Canada en arts visuels à la Biennale de Venise 2001.

**Centre canadien des études d'incapacité** – Financement ponctuel de 5 000 $ pour l'organisation du congrès international de la Society for Disability Studies à Winnipeg en 2001.

**Vision Quest Conferences Inc.** – Financement ponctuel de 5 000 $ pour l'accueil de Vision Quest 2001.

**War Child Manitoba School Tour 2001** – Financement ponctuel de 2 500 $ pour la production d'une vidéo sur le projet War Child Manitoba School Tour 2001.

**Ville de Winnipeg** – Financement ponctuel de 1,5 M$ à titre de contribution inconditionnelle.

**Musée du Manitoba** – Financement de 500 000 $ pour améliorer la Parklands and Mixed Woods Gallery.

**Manitoba Film and Sound Recording Corporation** – Financement ponctuel de 50 000 $ pour les coûts spéciaux de tournage, de 120 000 $ au programme de participation au capital pour la production cinématographique au Manitoba et de 600 000 $ afin d'établir deux nouveaux fonds de placement de portefeuille dans le but de renforcer la capacité de l'industrie.

**Association of Manitoba Book Publishers** – Financement ponctuel de 175 000 $ pour l'établissement d'un fonds de placement de portefeuille dans le but de renforcer la capacité de l'industrie.

**Société d'habitation et de rénovation du Manitoba (SHRM)** – Financement ponctuel de 2 899 100 $ pour le renforcement des initiatives de construction résidentielle à Winnipeg.

**Community Education Development Association** – Financement ponctuel de 180 000 $ pour l'exécution du Programme de formation en rénovations Just Housing à North End et de 35 000 $, dans le

cadre d'une entente quadriennale d'une valeur de 180 000 $ (2000-2001 – 2003-2004), sous réserve d'un examen annuel, pour contribuer aux frais de fonctionnement de la North End Community Renovation Enterprise.

**5(e) Initiatives de développement économique urbain**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Total des dépenses | 17 704,2 | 0,00 | 17 750,0 | (45,8) | |

# Aide financière aux municipalités

## Aide financière à la Ville de Winnipeg

En 2000-2001, le ministère a administré sept grands programmes et un fonds de soutien transitoire, qui a fourni à la Ville de Winnipeg une aide financière directe et a assuré la compensation pour le transfert, sans engagement de coûts, des services d'aide au revenu et des services de santé publique à la Province et à l'Office régional de la santé de Winnipeg, respectivement. Ces programmes étaient les suivants :

1, Subvention inconditionnelle aux programmes en cours
2, Subvention inconditionnelle aux transports en commun
3, Subvention générale de soutien
4, Subventions du Programme de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme
5, Subvention inconditionnelle – développement urbain
   Moins : rajustement reflétant les transferts de programmes de la Ville de Winnipeg
6, Subventions du Programme de financement des projets d'investissement urbain
7. Subventions destinées à la réfection des rues résidentielles
8. Ouvrage régulateur du canal de dérivation de la rivière Rouge

Le montant total de l'aide financière fournie en 2000-2001 à la Ville de Winnipeg par l'ensemble de ces programmes (y compris la compensation sans engagement de coûts) s'élevait à 51 554,4 $. Les cinq premiers programmes, les fonds transitoires et le rajustement des subventions sont inscrits au poste secondaire 13-6A-1 et aident la Ville à assumer ses dépenses de fonctionnement. Le Programme de financement des projets d'investissement urbain et les subventions destinées à la réfection des rues résidentielles l'aident à absorber ses dépenses en capital. La subvention accordée à l'ouvrage régulateur du canal de dérivation de la rivière Rouge contribue au financement des réparations des infrastructures. Ces subventions sont inscrites au poste secondaire 13-6A-2.

### Aide au fonctionnement de la Ville de Winnipeg

La subvention inconditionnelle aux programmes en cours de 19 887,5 $ fournit un soutien financier inconditionnel à la Ville de Winnipeg pour l'aider à assumer les coûts associés aux services municipaux.

La subvention inconditionnelle aux transports en commun de 16 339,0 $ aide financièrement la Ville de Winnipeg à exploiter un réseau de transport en commun efficace et efficient (comprenant le service de transport adapté Handi-Transit). En 2000, la fréquentation payante du réseau de transport en commun de Winnipeg s'est établie à 38,9 millions de passagers et le nombre de passagers du service de transport adapté Handi-Transit a atteint 432 330.

La subvention générale de soutien de 7 868,1 $ est une aide financière inconditionnelle supplémentaire à la Ville de Winnipeg pour l'aider à remplir ses obligations financières générales, en lui octroyant environ l'équivalent de l'impôt provincial destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire.

La subvention du programme de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme de 900,0 $ appuie la lutte contre la maladie hollandaise de l'orme à Winnipeg.

La subvention inconditionnelle – développement urbain de 7 367 000 $ fournit à la Ville de Winnipeg une part des revenus nets tirés des appareils de loterie vidéo à Winnipeg afin d'aider la Ville à assumer les coûts associés aux services municipaux.

Moins : Rajustement reflétant les transferts de programmes de la Ville de Winnipeg – Une réduction de 23 500,0 $ des subventions en vue de compenser le transfert, sans engagement de coûts, des services d'aide au revenu et des services de santé publique de la Ville à la Province et à l'Office régional de la santé de Winnipeg, respectivement.

**6(a)(1) Aide financière à la Ville de Winnipeg (dépenses de fonctionnement)**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Autres dépenses | | | | | |
| Subv. incond. Aux programmes en cours | 19 887,5 | 0,00 | 19 587,5 | 300,0 | |
| Subv. incond. aux transports en commun | 16 339,0 | 0,00 | 16 339,0 | 0,0 | |
| Subvention générale de soutien | 7 868,1 | 0,00 | 7 700,0 | 168,1 | |
| Subv. du Prog. de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme | 900,0 | 0,00 | 900,0 | 0,0 | |
| Subv. incond. – dévelop. urbain | 7 458,7 | 0,00 | 7 100,0 | 358,7 | |
| Moins : Rajustement reflétant les transferts de progr. de la Ville de Winnipeg | (23 500,0) | 0,00 | (23 500,0) | 0,0 | |
| TOTAL | 1895 | 0.00 | 01,530.0 | 834.0 | |

Outre l'aide au fonctionnement précitée, un financement transitoire spécial de 1,8 M$ a été alloué à la Ville de Winnipeg pour remédier à des problèmes prioritaires liés aux services municipaux :

- Une subvention de 515 000 $ a été accordée au service de transport Handi-Transit, pour aider à résoudre des problèmes de prestation de services.
- Une subvention de 685 000 $ a été accordée au programme de réduction des déchets, pour aider à la mise en œuvre d'un service de recyclage élargi.
- Une subvention inconditionnelle de 600 000 $ a été accordée pour permettre à la Ville de s'attaquer à d'autres priorités en matière de service.

## Aide à l'investissement

## Aide à l'investissement à la Ville de Winnipeg

Ce poste secondaire vise les subventions d'immobilisations accordées à la Ville de Winnipeg pour des projets d'infrastructure. Les fonds en question proviennent du Programme de financement des projets d'investissement urbain, d'une allocation spéciale visant la réfection des rues résidentielles et d'une allocation transitoire spéciale pour le remplacement d'autobus de transport en commun.

En avril 1997, la Province a annoncé qu'elle engageait 96 millions de dollars dans la phase III du Programme de financement des projets d'investissement urbain couvrant une période de six ans allant de 1997-1998 à 2002-2003. La troisième phase du Programme fournit le cadre nécessaire à la poursuite du partenariat financier entre la Province et la Ville en vue de rajeunir et de revitaliser l'infrastructure municipale.

Il faut au moins deux ans pour terminer bon nombre des projets à frais partagés autorisés dans le cadre du Programme de financement des projets d'investissement urbain. La Province verse les montants engagés en fonction des travaux terminés, généralement une fois par mois, dès réception d'une demande de paiement partiel présentée par la Ville de Winnipeg.

**Objectifs**

Honorer les engagements de la Province en matière de rajeunissement de l'infrastructure municipale et de revitalisation urbaine dans le cadre d'un partenariat financier entre la Province et la Ville de Winnipeg.

Donner à Winnipeg une plus grande autonomie dans ses décisions relatives aux dépenses en capital et une plus grande certitude au chapitre du financement des immobilisations.

Favoriser le développement à long terme de Winnipeg de façon rentable.

Encourager la Ville à gérer sa dette en capital et les frais de service de celle-ci.

**Résultats**

- Pendant l'exercice 2000-2001, Winnipeg a reçu une subvention globale de 16 501 100 $ pour les travaux effectués dans le cadre des projets approuvés en 2000 ou au cours des exercices précédents.

- Pendant l'exercice 2000-2001, une subvention spéciale de 3 600 000 $ a été accordée et dépensée dans le cadre du Programme de réfection des rues résidentielles, un programme à frais partagés avec la Ville visant la réfection des rues résidentielles à Winnipeg.

- La Ville de Winnipeg a également reçu une subvention transitoire spéciale de 1 000 000 $ en 2000-2001 pour le remplacement d'autobus de transport en commun.

**6(a)(2a) Aide financière à la Ville de Winnipeg - Aide à l'investissement**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Total des dépenses | 21 101,1 | 0,00 | 21 600,0 | (498,9) | |

**Ouvrage régulateur du canal de dérivation de la rivière Rouge**

Ce poste secondaire vise les fonds utilisés pour assurer que l'ouvrage régulateur du canal de dérivation de la rivière Rouge protège efficacement la Ville de Winnipeg des inondations.

**Objectifs**

- Financer la remise à neuf de l'ouvrage régulateur du canal de dérivation.

**Résultats**

- Le projet est géré par Conservation Manitoba. Les travaux de réparation terminés en 1999-2000 incluent notamment le débourbage des vannes à l'entrée principale de l'ouvrage régulateur et l'étude de conception définitive pour la remise à neuf des vannes. Aucune demande de remboursement n'a été déposée dans le cadre de ce programme pour les réparations au canal de dérivation en 2000-2001.

**6(a)(2b) Ouvrage régulateur du canal de dérivation de la rivière Rouge**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Total des dépenses | 0,0 | 0,00 | 500,0 | (500,0) | 1 |

***Note explicative***

***1. Les dépenses plus faibles que prévu s'expliquent par l'annulation de travaux en raison du débit fluvial record en automne et au début de l'hiver.***

# Aide financière aux autres municipalités

## Aide financière aux autres municipalités – Aide au fonctionnement

## Subventions aux transports en commun

Celles-ci sont versées aux centres urbains (à l'exception de la Ville de Winnipeg) qui ont un service de transport en commun; elles sont inconditionnelles, selon les fonds autorisés.

Le programme de subventions de transport pour personnes ayant des difficultés de mobilité vient en aide aux collectivités qui ont mis sur pied un service de transport en milieu rural pour ces personnes. Le ministère accorde aux municipalités admissibles une subvention unique de démarrage de 6 000 $ et des subventions en capital calculées à partir de 50 % du coût d'un bien immobilisé approuvé, jusqu'à concurrence de 10 000 $. Les subventions de fonctionnement accordées sont calculées à partir de 37 ½ % des dépenses de fonctionnement brutes, le maximum étant de 20 000 $, ou de 30 000 $ pour deux véhicules. En 2000-2001, 60 collectivités ont bénéficié d'une aide.

**Subventions générales de soutien**

Les subventions générales de soutien apportent aux municipalités manitobaines admissibles un soutien financier inconditionnel pour les dépenses nécessaires au paiement de l'impôt provincial destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire. Elles sont accordées aux municipalités selon la masse salariale des années précédentes. Les municipalités ayant des coûts salariaux réels de moins de 2 millions de dollars reçoivent des subventions égales à 4,3 % de ces coûts auxquels on a soustrait une exemption de 1 million de dollars. Celles qui ont des coûts salariaux réels de plus de 2 millions de dollars reçoivent une subvention égale à 2,15 % de ces coûts.

**Subventions inconditionnelles – Développement économique rural**

La subvention de développement économique rural fournit un soutien inconditionnel à toutes les municipalités (à l'exception de la Ville de Winkler et du District d'administration locale de Mystery Lake) et aux collectivités sous la tutelle des Affaires du Nord, qui est financé par une part de 10 % des revenus nets tirés des appareils de loterie vidéo dans les collectivités rurales. En 2000-2001, les municipalités ont reçu un paiement de base par habitant de 13,41 $. La part des fonds générés par les appareils de loterie vidéo que reçoit le ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba est calculée à partir de la proportion de la population des collectivités relevant des Affaires du Nord par rapport à la population totale du Manitoba, à l'exception des Premières nations et de la Ville de Winnipeg. Pour 2000-2001, cette part s'élevait à 150 400 $.

**6(b)(1a) Aide financière aux autres municipalités – Aide au fonctionnement**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Subventions aux transports en commun | 1 541,2 | 0,00 | 1 562,6 | (21,4) | |
| Subventions générales de soutien | 989,2 | 0,00 | 1 000,3 | (11,1) | |
| Subventions inconditionnelles – Développement économique rural | 6 160,6 | 0,00 | 6 000,0 | 160,6 | |
| TOTAL | 1,163.0 | 0.00 | 0,578.0 | 203.0 | |

**Aide financière aux autres municipalités – Aide à l'investissement**

**Programme d'achat d'autobus de transport en commun**

Dans le cadre de ce programme, les administrations municipales (à l'exclusion de Winnipeg) reçoivent des subventions en capital qui doivent les aider à acheter des autobus ordinaires ou des autobus pour personnes handicapées. Les subventions représentent 50 % du coût de l'achat, jusqu'à concurrence du plafond établi pour le programme

**6(b)(2a) Achat d'autobus de transport en commun**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Achat d'autobus | 108,0 | 0,00 | 180,0 | (72,0) | |

## Programmes d'approvisionnement en eau et d'installation de réseaux d'égouts

La Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba offre une aide technique et financière aux municipalités qui veulent installer un système d'approvisionnement en eau et un réseau d'égouts. Les projets qui portent sur des problèmes écologiques ou de santé publique connus ou ceux qui ont des retombées positives pour l'économie de la province et d'une municipalité bénéficieront d'une subvention provinciale de 50 % des coûts engagés; ceux qui produisent principalement des améliorations locales bénéficieront d'une subvention représentant 30 % des coûts engagés.

En vertu de ce programme, la Commission fournit également une aide technique et financière aux résidents ruraux, par l'intermédiaire d'un programme à coûts partagés au niveau fédéral connu sous le nom de Programme d'aménagement hydraulique. La subvention de la Commission s'élève généralement à 33 1/3 % des coûts admissibles du projet.

La Commission a conclu des ententes avec plusieurs collectivités sur l'exécution de projets d'approvisionnement en eau et de réseaux d'égouts. Les totaux présentés ci-après illustrent les différentes phases du projet – conception, construction en cours et achèvement du projet en 2000-2001. Les détails sur les programmes et les projets figurent dans le rapport annuel de la Commission.

**Programmes d'approvisionnement en eau et d'installation de réseaux d'égouts**

| Nombre total de clients | Aide provinciale 2000-2001 | Note expl. |
|---|---|---|
| 51 municipalités | 12 000,0 $ | 1 |

***Note explicative***

1. ***L'aide provincial de 12 000,0 $ permet à la Commission d'exécuter des projets d'approvisionnement en eau et de réseaux d'égouts dont le coût total annuel varie de 25,0 M$ à 30,0 M$. Le total comprend l'apport municipal et fédéral aux projets dans le cadre des programmes à coûts partagés.***

**Stations de traitement des eaux**

Au 1er avril 2000, la Commission était propriétaire de 16 stations de traitement des eaux construites avant 1972, qu'elle exploitait, et en exploitait une autre, construite récemment (entre 1972 et 1986), au nom d'une municipalité.

La Commission a augmenté les tarifs maximum – passant de 7,64 $ à 7,78 $ pour 1000 gallons impériaux – dans trois anciennes stations de traitement des eaux, à compter du 1er avril 2000. Les tarifs sont restés les mêmes dans une station de traitement d'eau construite récemment.

Au cours de l'année, on a remis la responsabilité de trois stations plus anciennes (celles de Benito, de Kelwood et de Rossburn) à leurs collectivités respectives.

**6(b)(2b) Programmes d'approvisionnement en eau et d'installation de réseaux d'égouts**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Subv. pour les égouts et l'eau | 12 000,0 | 0,00 | 12 000,0 | 0,0 | |

**Subventions aux districts de conservation**

La Province distribue des subventions pour aider les programmes des districts de conservation en matière de gestion de l'eau, de conservation des sols, d'emmagasinement de l'eau, de protection de l'habitat faunique, de ressources historiques, de loisirs, d'information du public, d'administration ainsi que d'autres programmes qui encouragent la gestion durable des ressources.

En 2000-2001, 13 districts de conservation ont reçu un total de 2 906 000 $ de subventions, réparties ainsi :

- Bassin de drainage de la rivière Whitemud 670 000 $
- Bassin de drainage de la rivière Turtle 448 000 $
- Alonsa 218 000 $
- Turtle Mountain 314 000 $
- Ruisseau Cooks 192 000 $
- Vallée de la Pembina 250 000 $
- Ouest de la rivière Souris 200 000 $
- Partie supérieure de la rivière Assiniboine 210 000 $
- Intermountain 150 000 $
- Rivière Little Saskatchewan 110 000 $
- Kelsey 75 000 $
- Lake of the Prairies 36 000 $
- Tiger Hills 33 000 $

En 2000-2001, deux nouveaux districts de conservation ont été créés – Lake of the Prairies et Tiger Hills. Par ailleurs, les limites du District de conservation de la partie supérieure de la rivière Assiniboine ont été élargies pour y inclure deux municipalités supplémentaires. Le rapport annuel sur les districts de conservation du Manitoba contient de plus amples détails à ce sujet.

**6(b)(2c) Districts de conservation**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Districts de conservation | 2 906,0 | 0,00 | 2 906,0 | 0,0 | |

**Développement d'infrastructures**

Ce programme aide les grands projets d'infrastructure axés sur le développement économique durable des collectivités du Manitoba.

**6(b)(2d) Développement d'infrastructures**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Dévelop. des infrastr. | 4 942,1 | | 3 318,3 | 1 623,8 | 1 |

***Note explicative***

1. ***Le dépassement de crédit dans ce programme s'explique par l'exécution de projets d'infrastructure supplémentaires et l'élargissement de projets existants, au-delà du budget initialement établi pour l'exercice, en particulier le projet d'alimentation en gaz naturel de la région d'Entre-les-lacs et celui de Simplot.***

## Subventions versées aux municipalités en remplacement d'impôt

Les subventions remplaçant l'impôt pour des terres qui ne sont pas assujetties aux taxes municipales sont versées aux municipalités pour les services assurés dans les terres provinciales comprises dans les limites des administrations locales. Une subvention égale au montant des taxes scolaires et des taxes municipales est versée sur tous les biens provinciaux, à l'exception de ceux exempts, telles les voies publiques, les voies navigables provinciales et les terres situées dans les parcs provinciaux ou dans les aires de loisirs.

| | SUBVENTIONS VERSÉES | |
|---|---|---|
| | **1999-2000($)** | **2000-2001($)** |
| Municipalités rurales | 1 551 148 | 1 556 814 |
| Villages | 31 150 | 30 904 |
| Petites villes | 926 701 | 933 514 |
| Districts d'administration locale | 12 697 | 12 726 |
| Villes (y compris Winnipeg) | 10 470 422 | 10 395 493 |
| Affaires du Nord | 126 877 | 133 716 |
| Remboursements pour l'agriculture | (7 325) | (17 761) |
| Municipalités et collectivités du Nord | 00,005,454 | 00,007,015 |

**6(c) Subventions versées aux municipalités en remplacement d'impôt**

| **Dépenses par poste secondaire** | **Dépenses réelles 2000-2001** **$** | **Dépenses prévues 2000-2001** **ETP** | **$** | **Écart Positif (négatif)** | **Note expl.** |
|---|---|---|---|---|---|
| Subventions | 13 045,4 | 0,00 | 13 624,5 | (579,1) | |
| Somme récupérable | (13 465,9) | 0,00 | (13 465,9) | 0,0 | |
| TOTAL | (420,5) | 0,00 | 158,6 | (579,1) | |

**Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural**

Ce programme prévoit la récupération, auprès des Initiatives de développement économique rural, des dépenses en capital relatives au programme de subventions de transport pour personnes ayant des difficultés de mobilité, au programme de subventions pour les réseaux d'égouts et l'eau ainsi qu'au programme de subventions aux districts de conservation. Ainsi, ces programmes d'immobilisations disposent des fonds nécessaires pour pouvoir se développer davantage, afin de répondre aux besoins des régions rurales du Manitoba, et le développement durable est encouragé.

**6(d) Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses prévues 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Somme récupérable | (3 853,6) | 0,00 | (4 323,3) | 469,7 | |

# Ententes Canada-Manitoba

## Programme Infrastructures Canada-Manitoba

Le nouveau Programme Infrastructures Canada-Manitoba (signé le 11 octobre 2000) injectera sur une période de six ans plus de 180 millions de dollars dans les infrastructures municipales urbaines, rurales et du Nord. Par la construction, la rénovation, l'agrandissement et la modernisation d'infrastructures partout au Manitoba, le Programme améliorera la qualité de vie de tous les citoyens et jettera les bases d'une croissance économique soutenue au cours du XXI$^{e}$ siècle.

Le Programme s'inscrit dans une longue tradition de collaboration et de partenariat entre le Canada et le Manitoba sur les améliorations et des investissements sains dans l'infrastructure. Il s'appuie sur la réussite du Programme Canada-Manitoba des travaux d'infrastructure et repose sur l'engagement à consulter les administrations locales pour s'assurer que les décisions de financement de projets tiennent compte de leurs priorités. A cet égard, deux comités consultatifs fédéraux-provinciaux-locaux ont été établis au Manitoba : un pour les projets qui sont proposés par la Ville de Winnipeg et un deuxième pour les régions rurales et le Nord du Manitoba. Le comité consultatif des régions rurales et du Nord est composé du président et de deux vice-présidents de l'Association des municipalités du Manitoba (AMM) et a été élargi à l'occasion de ce programme pour permettre la participation de représentants du Nord. Ces derniers sont le président de l'Association des conseils communautaires du Nord, le président de la Northern Affairs Capital Board et un représentant d'Affaires autochtones et du Nord Manitoba (au nom de la ministre).

Le Programme Infrastructures Canada-Manitoba est financé à parts égales par le gouvernement fédéral, le gouvernement du Manitoba et les partenaires locaux telles les administrations locales et d'autres organisations locales privées ou sans but lucratif. Le programme fonctionne selon le principe du remboursement. Les promoteurs de projet assumeront la totalité des dépenses, et le gouvernement fédéral et la Province leur rembourseront ensuite jusqu'à concurrence des deux tiers du financement total approuvé.

Les investissements réalisés grâce au Programme Infrastructures permettront d'améliorer la qualité de vie des Canadiennes et Canadiens :

- en améliorant l'état de l'environnement au Canada;
- en soutenant la croissance économique à long terme;
- en améliorant l'infrastructure collective;
- en construisant une infrastructure digne du XXI$^{e}$ siècle au moyen de techniques d'avant-garde, de nouvelles méthodes et des meilleures pratiques.

Ce programme fédéral-provincial de six ans sera financé par des contributions égales de 60 millions de dollars du gouvernement fédéral et du Manitoba, qui s'accompagneront de contributions de contrepartie des collectivités locales et/ou d'organisations à but non lucratif ou du secteur privé.

Pour la première échéance, le 31 janvier 2001, le nombre de demandes présentées était extrêmement élevé, le total demandé étant plus de trois fois supérieur aux fonds disponibles. Ces projets sont actuellement évalués en fonction des critères du Programme et des priorités fédérales et provinciales. Les projets approuvés seront annoncés régulièrement, à mesure que les projets sont évalués du point environnemental et reçoivent les approbations respectives fédérales et provinciales.

Au 31 mars 2001, un projet avait été annoncé (le premier projet d'Infrastructure au Canada), l'Initiative d'amélioration du canal de dérivation, qui s'est vu allouer 1,6 M$.

Un comité fédéral-provincial de gestion, dont les membres sont nommés par le ministre fédéral et le ministre provincial chargés de la mise en œuvre de l'Entente, oriente le programme. Le comité reçoit le

soutien d'un secrétariat mixte, le Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba, qui administre le programme.

**7(a) Programme Infrastructures Canada-Manitoba**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses réelles 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Entente sur les travaux d'infrastructure | 608,3 | 7,00 | 4 000,0 | (3 391,7) | 1 |

***Note explicative***

1. ***Les dépenses sont plus faibles que prévu, car l'on s'attendait à ce que le Programme Infrastructures Canada-Manitoba soit signé en août 2000. L'entente a cependant été signée en octobre 2000, ce qui a retardé la mise en œuvre du programme. Le processus de demande a été reporté à une date ultérieure aux élections fédérales du 27 novembre 2000.***

## Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba

Le but de cette entente est d'encourager la coopération fédérale-provinciale pour le développement économique et régional du Manitoba (y compris la création d'emplois), grâce à un programme d'investissement stratégique auquel participent d'autres groupes intéressés.

L'Entente de partenariat pour le développement économique fait l'objet d'un rapport annuel distinct pour chaque exercice.

**7(b) Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses réelles 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Entente de partenariat pour le développement économique | 3 303,8 | 0,00 | 5 538,8 | (2 235,0) | 1 |

***Note explicative***

1. ***Les dépenses sont plus faibles que prévu, car les dépenses réelles varient selon les décisions conjointes fédérales/provinciales et en fonction des calendriers de mise en œuvre des projets proposés.***

## Entente sur le développement de Winnipeg

Le 10 mars 1995, la Province a signé avec le gouvernement fédéral et la Ville de Winnipeg une entente tripartite d'une durée de cinq ans chiffrée à 75 000,0 $, qui vise à soutenir l'essor économique durable à long terme de Winnipeg. L'entente a été conclue après l'étude, par les trois paliers de gouvernement, des commentaires reçus en juin 1994 lors d'une assemblée publique.

Un comité d'orientation formé de la ministre des Affaires intergouvernementales, du ministre représentant le Manitoba au sein du gouvernement fédéral et du maire de Winnipeg assure la gestion globale de l'Entente. Un comité de gestion tripartite formé de hauts fonctionnaires appuie le comité d'orientation dans son travail et des représentants de chaque palier de gouvernement assurent la coordination et l'administration générales de l'Entente. Le ministère des Affaires intergouvernementales est représenté à ce comité; il est également le principal ministère provincial responsable de l'administration de l'Entente et de la coordination des programmes provinciaux.

Les objectifs de l'Entente sont les suivants :
- collaborer avec le monde des affaires et la collectivité en vue de créer des emplois à long terme;
- aider les gens à accéder à des possibilités d'emploi;
- créer une collectivité sûre, dynamique et respectueuse de l'environnement où il fait bon vivre, travailler et faire des affaires.

Pour permettre d'atteindre ces objectifs, les fonds provenant des trois paliers de gouvernement sont répartis en trois volets :

- **SERVICES À LA COLLECTIVITÉ ET SÉCURITÉ** - Promouvoir l'établissement d'une collectivité sûre, productive et saine où il fait bon vivre, travailler et faire des affaires. 23 650,5 $

- **MISE EN VALEUR DE LA MAIN-D'ŒUVRE** - Aider les gens à accéder à des possibilités d'emploi et, s'il y a lieu, à s'adapter à leur emploi actuel ou à se préparer pour un emploi futur. 20 987,8 $

- **INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES ET SECTORIELS** - Créer des emplois à long terme en privilégiant les secteurs montrant des possibilités de croissance. 28 944,5 $

Une somme de 1 417,2 $ a été affectée à l'administration générale de l'Entente.

Des programmes précis ont été établis pour chacun des trois volets. En vertu de l'Entente, l'administration chargée de la mise en œuvre d'un programme ou d'un projet est entièrement responsable du financement et de la gestion des activités engagées en vertu de ce programme ou projet.

En 2000-2001, les dépenses relatives à l'Entente effectuées par la Province s'élevaient à 4 813,9 $.

On trouvera à l'annexe B un sommaire des montants engagés pour l'Entente par la Province en 2000-2001. Au total, ces montants représentent 1 452,5 $. Au 31 mars 2001, la Province s'était engagée à verser un total de 24 727,2 $. Le montant total des engagements et des dépenses effectués en 2000-2001 en vertu de l'Entente se répartit comme suit :

| 2000-2001 | N$^{bre}$ de projets | Engagements | Dépenses |
|---|---|---|---|
| Fonctionnement | 22 | 988,2 | 3 122,1 |
| Investissements | 14 | 464,3 | 1 691,8 |
| TOTAL | 36 | 1,457.0 | 0,826.0 |

**7(d) Entente sur le développement de Winnipeg**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses réelles 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Total pour les programmes - fonctionnement | 3 122,3 | 1,00 | 3 828,6 | (706,3) | 1 |
| Total pour les programmes – aides à l'investissement | 1 691,8 | 0,00 | 2 504,7 | (812,9) | 1 |
| TOTAL | 0,827.0 | 1.00 | 1,349.0 | 1,530.0 | |

***Note explicative***

1. ***Les dépenses sont plus faibles que prévu en raison du retard dans la mise en œuvre de projets. Cela pose un problème d'échéance du point de vue de l'inscription des dépenses, mais on estime toujours que les dépenses prévues en vertu de l'Entente seront totalement réalisées.***

# Quartiers vivants

La Province a lancé le programme Quartiers vivants en décembre 1999 avec l'annonce du soutien apporté à quatre initiatives communautaires dans le centre-ville de Winnipeg. Le 28 juin 2000, Quartiers vivants a été officiellement présenté comme la stratégie communautaire économique et sociale du gouvernement provincial pour stimuler et soutenir à long terme les efforts de revitalisation dans certains quartiers de Winnipeg, de Brandon et de Thompson.

Le programme Quartiers vivants reconnaît que les défis auxquels sont confrontés les quartiers en déclin de ces localités exigent l'adoption de mesures variées. Il offre aux particuliers et aux groupes des quartiers visés le soutien nécessaire pour revitaliser leur collectivité. L'initiative prévoit un cadre complet et des programmes complémentaires pour que les mesures prises au niveau provincial soient spécialement adaptées aux besoins locaux et reliées aux autres programmes dans les zones désignées.

Le programme vise les quartiers suivants : le centre-ville de Brandon, Thompson (dans son ensemble, l'accent étant mis sur certaines secteurs en déclin) et cinq quartiers de Winnipeg (West Broadway, Spence, William Whyte, Lord Selkirk et Point Douglas).

Le programme Quartiers vivants comprend les volets suivants :

- Fonds de revitalisation des quartiers :
  Offre des fonds pour aider les associations de quartier à rénover les quartiers en déclin par une vaste gamme d'initiatives soutenues et planifiées à l'échelon local. Un montant total de 1 136,2 $ a été approuvé pour 44 projets en 2000-2001.

- Programme d'aide au développement des quartiers :
  Aide le développement économique des collectivités en appuyant la création et l'exploitation d'une société de revitalisation des quartiers administrée démocratiquement au niveau local par les résidents du quartier.

- Initiatives de formation :
  Soutient une variété d'initiatives de formation à l'intention des résidents visés pour leur ouvrir de nouveaux débouchés dans des domaines à forte demande. Un financement total de 634,9 $ réparti entre quatre projets a été approuvé en 2000-2001.

- Initiatives communautaires :
  Soutient des activités qui auront des répercussions positives pour le centre-ville de Winnipeg en général, y compris les quartiers qui ne sont pas désignés actuellement. Une subvention de 41,4 $ a été approuvée pour un projet (Winnipeg Aboriginal Sport Achievement Centre) en 2000-2001.

  L'annexe C fournit un résumé des engagements financiers approuvés en 2000-2001 dans le cadre de Quartiers vivants, le total se chiffrant à 1 812,5 $.

**8(a), (b) et (c) Quartiers vivants**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses réelles 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Total des salaires | 56,6 | 3,00 | 107,8 | (51,2) | |
| Total des autres dépenses | 33,7 | 0,00 | 142,2 | (108,5) | |
| Total de l'aide aux quartiers | 1 191,0 | 0,00 | 2 750,0 | (1 559,0) | 1 |
| TOTAL | 1 281,3 | 3,00 | 3 000,0 | (1 718,7) | |

***Note explicative***

1. ***Les dépenses de programme sont plus faibles que prévu en raison de la phase de démarrage du programme.***

# Amortissement des immobilisations

Cette affectation sert à l'amortissement des immobilisations du ministère des Affaires intergouvernementales.

**13-9 Amortissement des immobilisations**

| Dépenses par poste secondaire | Dépenses réelles 2000-2001 $ | Dépenses réelles 2000-2001 ETP | Dépenses prévues 2000-2001 $ | Écart positif (négatif) | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|
| Amortissement | 453,6 | 0,00 | 463,4 | (9,8) | |

# Renseignements financiers

## Conciliation

| Détails | Prévisions de 2000-2001 $ |
|---|---|
| Budget des dépenses de 2000-2001 | 139 089,6 |
| Transfert de crédits de : | |
| - crédits d'autorisation pour la mise en œuvre d'ententes Canada-Manitoba – Entente sur le développement de Winnipeg | 1 266,7 |
| - crédits d'autorisation pour la mise en œuvre d'ententes Canada-Manitoba – Programme Infrastructures | 4 000,0 |
| Budget principal des dépenses pour 2000-2001 (ajusté) | 144 356,3 |

## MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES
## SOMMAIRE DES DÉPENSES
**pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.**

| DÉPENSES PRÉVUES 2000-2001 | | POSTE | DÉPENSES RÉELLES 2000-2001 | DÉPENSES RÉELLES 1999-2000 | HAUSSE (BAISSE) | NOTE EXPLICATIVE |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **13-1** | **ADMINISTRATION ET FINANCES** | | | | |
| $27,3 | (a) | Traitement du ministre | 27,1 | 33,9 | (6,8) | |
| | (b) | Haute direction | | | | |
| 468,0 | | 1 Salaires | 390,7 | 712,5 | (321,8) | |
| 88,0 | | 2 Autres dépenses | 75,6 | 106,9 | (31,3) | |
| | (c) | Bureau de Brandon | | | | |
| 161,5 | | 1 Salaires | 85,8 | 148,7 | (62,9) | |
| 60,4 | | 2 Autres dépenses | 58,5 | 59,7 | (1,2) | |
| | (d) | Gestion des RH | | | | |
| 131,5 | | 1 Salaires | 144,3 | 140,2 | 4,1 | |
| 27,2 | | 2 Autres dépenses | 27,0 | 27,1 | 0,1 | |
| | (e) | Services administratifs et financiers | | | | |
| 400,7 | | 1 Salaires | 379,2 | 350,8 | 28,4 | |
| 208,7 | | 2 Autres dépenses | 183,0 | 181,3 | 1,7 | |
| | (f) | Élaboration des programmes et des lignes directrices | | | | |
| 695,9 | | 1 Salaires | 637,5 | 730,0 | (92,5) | |
| 142,8 | | 2 Autres dépenses | 141,9 | 145,5 | (3,6) | |
| 2,457.0 | TOTAL 13-1 | | 2,192.0 | 2,687.0 | 603 | |

## MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

## SOMMAIRE DES DÉPENSES

**pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.**

| DÉPENSES PRÉVUES 2000-2001 | | POSTE | DÉPENSES RÉELLES 2000-2001 | DÉPENSES RÉELLES 1999-2000 | HAUSSE (BAISSE) | NOTE EXPLICATIVE |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **13-2** | **COMMISSIONS** | | | | |
| | (a) | Commission municipale | | | | |
| 695,1 | | 1 Salaires | 550,7 | 557,1 | (6,4) | |
| 308,6 | | 2 Autres dépenses | 287,3 | 213,8 | 73,5 | |
| | (b) | Commission des droits de surface | | | | |
| 20,7 | | 1 Salaires | 7,3 | 8,7 | (1,4) | |
| 15,4 | | 2 Autres dépenses | 7,2 | 11,5 | (4,3) | |
| 1,056.0 | | TOTAL 13-2 | 852,5 | 810.0 | 61,4 | |

## MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

## SOMMAIRE DES DÉPENSES

**pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.**

| DÉPENSES PRÉVUES 2000-2001 | | POSTE | DÉPENSES RÉELLES 2000-2001 | DÉPENSES RÉELLES 1999-2000 | HAUSSE (BAISSE) | NOTE EXPLICATIVE |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **13-3** | **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE** | | | | |
| | (a) | Haute direction | 134,0 | 128,0 | 6,0 | |
| 130,1 | | 1 Salaires | 33,0 | 30,0 | 3,0 | |
| 34,6 | | 2 Autres dépenses | | | | |
| | (b) | Services de planification provinciale | 353,0 | 460,9 | (107,9) | |
| 375,0 | | 1 Salaires | 183,2 | 344,8 | (161,6) | |
| 369,1 | | 2 Autres dépenses | (79,2) | 0 | (79,2) | 1 |
| (278,4) | | 3 Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain | | | | |
| | (c) | Services d'aménagement du territoire dans les collectivités | 2 351,9 | 2 267,5 | 84,4 | |
| 2 421,4 | | 1 Salaires | 738,8 | 671,3 | 67,5 | |
| 1 012,9 | | 2 Autres dépenses | (137,6) | 0 | (137,6) | 1 |
| (515,6) | | 3 Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural | | | | |
| 2,168.0 | | TOTAL 13-3 | 2,037.0 | 1,927.0 | 676 | |

## MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

## SOMMAIRE DES DÉPENSES

**pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.**

| DÉPENSES PRÉVUES 2000-2001 | | POSTE | DÉPENSES RÉELLES 2000-2001 | DÉPENSES RÉELLES 1999-2000 | HAUSSE (BAISSE) | NOTE EXPLICATIVE |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **13-4** | **SOUTIEN PROVINCIAL-MUNICIPAL** | | | | |
| | (a) | Haute direction | | | | |
| 121,7 | | 1 Salaires | 32,6 | 119,7 | (87,1) | |
| 34,6 | | 2 Autres dépenses | 17,8 | 29,6 | (11,8) | |
| | (b) | Services d'évaluation | | | | |
| 6 022,4 | | 1 Salaires | 5 963,9 | 5 861,4 | 102,5 | |
| 1 379,0 | | 2 Autres dépenses | 1 374,4 | 1 333,3 | 41,1 | |
| (1 850,4) | | 3 Moins : Somme récupérable de Éducation et Formation prof. | (1 850,4) | (1 843,2) | (7,2) | |
| | (c) | Services consultatifs et financiers aux municipalités | | | | |
| 1 121,3 | | 1 Salaires | 946,5 | 1 029,4 | (82,9) | |
| 493,4 | | 2 Autres dépenses | 454,0 | 499,1 | (45,1) | |
| | (d) | Systèmes d'information | | | | |
| 796,2 | | 1 Salaires | 770,8 | 739,7 | 31,1 | |
| 1 654,9 | | 2 Autres dépenses | 1 614,4 | 1 477,8 | 136,6 | |
| (449,7) | | 3 Moins : Somme récupérable de Éducation et Formation prof. | (449,7) | (424,2) | (25,5) | |
| 3,975.0 | TOTAL 13-4 | | 5532 | 4,406.0 | 606 | |

## SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

| DÉPENSES PRÉVUES 2000-2001 | | POSTE | DÉPENSES RÉELLES 2000-2001 | DÉPENSES RÉELLES 1999-2000 | HAUSSE (BAISSE) | NOTE EXPLICATIVE |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 13-5 | DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES COLLECTIVITÉS | | | | |
| | (a) | Haute direction | | | | |
| 121,7 | | 1 Salaires | 163,3 | 120,1 | 43,2 | |
| 32,6 | | 2 Autres dépenses | 32,4 | 30,6 | 1,8 | |
| | (b) | Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba | | | | |
| 1 550,7 | | 1 Salaires | 1 449,0 | 1 486,0 | (37,0) | |
| 457,6 | | 2 Autres dépenses | 389,4 | 369,1 | 20,3 | |
| | (c) | Services de développement régional | | | | |
| 1 336,5 | | 1 Salaires | 1 428,0 | 1 302,4 | 125,6 | |
| 843,8 | | 2 Autres dépenses | 1 386,7 | 695,0 | 691,7 | |
| 545,0 | | 3 Subventions | 545,0 | 545,0 | -- | |
| (1 970,4) | | 4 Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural | (2 593,1) | (1 295,2) | (1 297,9) | 1 |
| | (d) | Initiatives de développement économique rural | | | | |
| 9 851,7 | | 1 Programmes – Fonctionnement | 9 856,3 | 8 086,8 | 1 769,5 | 2 |
| 5 148,3 | | 2 Programmes – Aide à l'investissement | 5 048,4 | 5 582,4 | (534,0) | 3 |
| 17 750,0 | (e) | Initiatives de développement économique urbain | 17 704,2 | 14 458,8 | 3 245,4 | |
| 35 667,5 | TOTAL 13-5 | | 35 409,6 | 31 381,0 | 4 028,6 | |

## MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

# SOMMAIRE DES DÉPENSES

**pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.**

| DÉPENSES PRÉVUES 2000-2001 | | POSTE | DÉPENSES RÉELLES 2000-2001 | DÉPENSES RÉELLES 1999-2000 | HAUSSE (BAISSE) | NOTE EXPLICATIVE |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 13-6 | **AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS** | | | | |
| | (a) | Aide financière à la Ville de Winnipeg | | | | |
| | | (1) Aide au fonctionnement de la Ville de Winnipeg | | | | |
| 19 587,5 | | Subvention inconditionnelle aux programmes en cours | 19 887,5 | 19 587,5 | 300,0 | |
| 16 339,0 | | Subvention inconditionnelle aux transports en commun (exploitation) | 16 339,0 | 16 339,0 | -- | |
| 7 700,0 | | Subvention générale de soutien | 7 868,1 | 8 344,4 | (476,3) | |
| 900,0 | | Subventions du Programme de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme | 900,0 | 900,0 | -- | |
| 7 100,0 | | Subvention inconditionnelle – développement communautaire en milieu urbain | 7 458,7 | 7 551,4 | (92,7) | |
| (23 500,0) | | Moins : rajustement reflétant les transferts de programmes de la Ville de Winnipeg | (23 500,0) | (18 875,0) | (4 625,0) | 4 |
| | | (2) Aide à l'investissement | | | | |
| 21 600,0 | | (a) Aide à l'investissement à la Ville de Winnipeg | 21 101,1 | 23 600,0 | (2 498,9) | 5 |
| 500,0 | | (b) Ouvrage régulateur du canal de dérivation de la rivière Rouge | 0 | 500,0 | (500,0) | 6 |

## MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES
## SOMMAIRE DES DÉPENSES
**pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.**

| DÉPENSES PRÉVUES 2000-2001 | | POSTE | DÉPENSES RÉELLES 2000-2001 | DÉPENSES RÉELLES 1999-2000 | HAUSSE (BAISSE) | NOTE EXPLICATIVE |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | (b) | Aide financière aux autres municipalités | | | | |
| | | (1) Aide au fonctionnement | | | | |
| 1 562,6 | | (a) Subventions aux transports en commun | 1 541,2 | 1 484,1 | 57,1 | |
| 1 000,3 | | (b) Subventions générales de soutien | 989,2 | 1 004,9 | (15,7) | |
| 6 000,0 | | (c) Subventions inconditionnelles - développement communautaire en milieu urbain | 6 160,6 | 6 184,9 | (24,3) | |
| | | (2) Aide à l'investissement | | | | |
| 180,0 | | (a) Achats d'autobus de transport en commun | 108,0 | 120,0 | (12,0) | |
| 12 000,0 | | (b) Programmes d'approvisionnement en eau et d'installation de réseaux d'égouts | 12 000,0 | 13 000,0 | (1 000,0) | |
| 2 906,0 | | (c) Districts de conservation | 2 906,0 | 2 570,0 | 336,0 | |
| 3 318,3 | | (d) Développement d'infrastructures | 4 942,1 | 4 500,0 | 442,1 | |
| | (c) | Subventions versées aux municipalités en remplacement d'impôt | | | | |
| 13 624,5 | | (1) Subventions | 13 045,4 | 13 111,7 | (66,3) | |
| (13 465,9) | | Moins : Somme récupérable des autres postes | (13 465,9) | (13 375,8) | (90,1) | |
| (4 323,3) | (d) | Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural | (3 853,6) | (4 720,0) | 866,4 | 7 |
| - | (e) | Moins : Somme récupérable des Initiatives d'immobilisations | - | (12 000,0) | 12 000,0 | 8 |
| 73 029,0 | | TOTAL 13-6 | 74 427,4 | 69 827,1 | 4 600,3 | 4 600,3 |

## MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

## SOMMAIRE DES DÉPENSES

**pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.**

| DÉPENSES PRÉVUES 2000-2001 | | POSTE | DÉPENSES RÉELLES 2000-2001 | DÉPENSES RÉELLES 1999-2000 | HAUSSE (BAISSE) | NOTE EXPLICATIVE |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 13-7 | **ENTENTES CANADA-MANITOBA** | | | | |
| 4 000,0 | (a) | Entente sur les travaux d'infrastructure | 608,3 | 5 300,8 | (4 692,5) | 9 |
| 5 538,8 | (b) | Entente de partenariat pour le développement économique | 3 303,8 | 3 830,2 | (526,4) | |
| - | (c) | Moins : Somme récupérable des Initiatives d'immobilisations | - | (3 830,2) | 3 830,2 | 10 |
| | (d) | Entente sur le développement de Winnipeg | | | | |
| 3 828,6 | | (1) Programmes – Fonctionnement | 3 122,3 | 2 474,6 | 647,7 | |
| 2 504,7 | | (2) Programmes – Aide à l'investissement | 1 691,8 | 4 202,4 | (2 510,6) | 11 |
| 328.0 | | TOTAL 13-7 | 1,938.0 | 638.0 | 0,477.0) | |

| DÉPENSES PRÉVUES 2000-2001 | | POSTE | DÉPENSES RÉELLES 2000-2001 | DÉPENSES RÉELLES 1999-2000 | HAUSSE (BAISSE) | NOTE EXPLICATIVE |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 13-8 | **QUARTIERS VIVANTS** | | | | |
| 107,8 | | (a) Salaires et avantages sociaux | 56,6 | - | 56,6 | 12 |
| 142,2 | | (b) Autres dépenses | 33,7 | - | 33,7 | 12 |
| 2 750,0 | | (c) Aide aux quartiers | 1 191,0 | - | 1 191,0 | 12 |
| 1,011.0 | | TOTAL 13-8 | 1 281,3 | 0 | 1 281,3 | |
| 463,4 | | 13-9 Amortissement | 453,6 | 413,5 | 40,1 | |
| 144 356,3 | | TOTAL DES DÉPENSES | 135 752,6 | 129 752,2 | 6 000,4 | |

***NOTES EXPLICATIVES***

1. *La hausse des sommes récupérables par rapport à l'exercice précédent s'explique par le fait que 2000-2001 est la première année que ces dépenses sont récupérées à partir des Initiatives de développement économique rural et urbain.*

2. *La hausse des fonds alloués au fonctionnement des programmes des Initiatives de développement économique rural est principalement liée à l'augmentation des dépenses touchant les initiatives stratégiques et au fait que 2000-2001 est la première année que les dépenses des Grow Bonds et de certaines Initiatives de développement économique rural sont récupérées à partir de ce programme.*

3. *La hausse des dépenses liées aux Initiatives de développement économique urbain par rapport à l'exercice précédent s'explique par la mise en œuvre de plusieurs nouveaux projets. La Ville de Winnipeg et les projets de logements étaient les plus importants parmi ces projets.*

4. *Le rajustement reflétant le transfert des services d'aide au revenu ne s'appliquait pas aux subventions versées à la Ville de Winnipeg pour le premier trimestre 1999-2000. En conséquence, le rajustement de 18 500 $ prévu pour le transfert de ces services a été diminué du quart (4 625,0 $) en 1999-2000.*

5. *La baisse des dépenses par rapport à l'exercice précédent est principalement due à une réduction des affectations au Programme de réfection des rues résidentielles de la Ville de Winnipeg.*

6. *Les dépenses plus faibles que prévu s'expliquent par l'annulation de travaux en raison du débit fluvial record en automne et au début de l'hiver.*

7. *La baisse des sommes récupérables à partir des Initiatives de développement économique rural est liée au calendrier des mouvements de trésorerie des grands projets de développement de l'infrastructure.*

8. *La récupération à partir des Initiatives d'immobilisations a été supprimée du budget 2000-2001.*

9. *L'écart d'une année à l'autre peut s'expliquer par le fait que l'Entente de six ans sur les travaux d'infrastructure s'est achevée le 31 mars 2000 et qu'elle a été remplacée par un nouveau programme pour 2000-2001. Les dépenses étaient plus faibles en 2000-2001 parce que ce nouveau programme en était à ses débuts.*

10. *La récupération à partir des Initiatives d'immobilisations a été supprimée du budget 2000-2001.*

11. *La baisse des dépenses est liée au calendrier des mouvements de trésorerie des projets.*

12. *La hausse des dépenses par rapport à l'exercice précédent est liée au fait que le programme Quartiers vivants n'existait pas en 1999-2000.*

## MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

# SOMMAIRE DES RECETTES PAR PROVENANCE

**pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.**

| Dépenses réelles 1999-2000 | Dépenses réelles 2000-2001 | Hausse (Baisse) | Provenance | Dépenses réelles 2000-2001 | Dépenses prévues 2000-2001 | Écart | Note expl. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Programmes en cours – recettes non fiscales | | | | |
| 332,5 | 355,4 | 22,9 | (a) Paiement de services | 355,4 | 358,2 | (2,8) | |
| 6 859,7 | 7 662,0 | 802,3 | (b) Municipalités - recouvrements | 7 662,0 | 7 783,4 | (121,4) | |
| 68,9 | 21,7 | (47,2) | (c) Divers | 21,7 | 20,0 | 1,7 | |
| | | | Gouvernement du Canada | | | | |
| 234,4 | 465,6 | 231,2 | (a) Autres | 465,6 | -- | 465,6 | |
| 1,524.0 | 1,527.0 | 1 009,2 | RECETTES TOTALES | 1,527.0 | 1,174.0 | 343,1 | |

## MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

# SOMMAIRE DES DÉPENSES ET DES EFFECTIFS SUR CINQ ANS PAR AUTORISATION DE CRÉDIT

**de l'exercice se terminant le 31 mars 1997 à l'exercice se terminant le 31 mars 2001**

**DÉPENSES RÉELLES OU RAJUSTÉES* (en milliers de $)**

| | | 1996-1997 | | 1997-1998 | | 1998-1999 | | 1999-2000 | | 2000-2001 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | ETP | $ | ETP | $ | ETP | $ | ETP | $ | ETP | $ |
| 13-1 | ADMINISTRATION ET FINANCES | 40,10 | 2 167,8 | 41,10 | 2 264,2 | 41,10 | 2 391,2 | 41,10 | 2 636,6 | 37,60 | 2 150,6 |
| 13-2 | COMMISSIONS | 7,00 | 624,9 | 8,00 | 687,7 | 8,00 | 778,5 | 10,00 | 791,1 | 9,00 | 852,5 |
| 13-3 | AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE | 54,00 | 3 584,4 | 53,00 | 3 327,2 | 55,00 | 3 658,4 | 56,00 | 3 902,5 | 56,00 | 3 577,1 |
| 13-4 | SOUTIEN PROVINCIAL-MUNICIPAL | 161,10 | 7 824,3 | 161,10 | 8 172,0 | 161,10 | 8 685,0 | 162,10 | 8 822,6 | 161,10 | 8 874,3 |
| 13-5 | DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES COLLECTIVITÉS | 52,50 | 31 306,1 | 53,50 | 30 356,7 | 55,50 | 34 163,8 | 55,50 | 31 381,0 | 53,50 | 35 409,6 |
| 13-6 | AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITIES | 0,00 | 88 106,7 | 0,00 | 88 969,5 | 0,00 | 95 405,3 | 0,00 | 69 827,1 | 0,00 | 74 427,4 |
| 13-7 | ENTENTES CANADA-MANITOBA | 8,00 | 11 145,4 | 8,00 | 16 995,7 | 8,00 | 21 428,1 | 8,00 | 11 977,8 | 7,50 | 8 726,2 |
| 13-8 | QUARTIERS VIVANTS | 0,00 | 0,0 | 0,00 | 0,0 | 0,00 | 0,0 | 0,00 | 0,0 | 2,00 | 1 281,3 |
| 13-9 | AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS | 0,00 | 0,0 | 0,00 | 0,0 | 0,00 | 0,0 | 0,00 | 413,5 | 0,00 | 453,6 |
| TOTAL | | 392.00 | 2,934.0 | 394.00 | 3,947.00 | 398.00 | 00,000.00 | 402.00 | 418.0 | 495.00 | 459.0 |

* ***Les chiffres rajustés permettent de comparer des données historiques relativement aux postes qui ont été touchés par une réorganisation au cours des exercices figurant dans ce tableau.***

***NOTES EXPLICATIVES***

1. Les chiffres réels de 1996-1997 relatifs aux Commissions ont été rajustés à cause du transfert du budget de la Commission de l'évaluation foncière (qui faisait auparavant partie du ministère des Services du gouvernement) en 1997-1998.

2. Les chiffres réels de 1996-1997 ont été rajustés à cause de la mutation d'employés, et du transfert des dépenses de fonctionnement correspondantes, de l'Administration, des Commissions, de la Division des services aux administrations locales et de la Division du développement économique rural à la Division des services aux petites entreprises et de la planification ministérielle en 1997-1998.

3. Les chiffres réels de 1996-1997 ont été rajustés en fonction des sommes récupérées du ministère de l'Éducation pour les coûts liés à l'évaluation, à compter des prévisions de 1997-1998.

4. Les dépenses réelles de la Division du développement économique rural pour 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000 ont été rajustées à cause du transfert au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Centre de développement de produits alimentaires au cours de l'exercice 1999-2000.

5. Les dépenses réelles de la Division de l'Administration et des finances pour 1996-1997, 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000 ont été rajustées à cause de la mutation d'employés, et du transfert des dépenses de fonctionnement correspondantes, du ministère des Services à la famille et du Logement au cours de l'exercice 1999-2000 (en raison de la fusion des anciens ministères des Affaires urbaines et du Développement rural).

# Lois

## Annexe A - Lois

*Loi sur la Ville de Winnipeg* (L.M. 1989-1990, c.10)

*Loi sur les obligations de développement communautaire*

*Loi sur les districts de conservation*

*Loi sur l'élection des autorités locales*

*Loi sur les districts d'administration locale*

*Loi sur les municipalités*

*Loi sur l'évaluation municipale*

*Loi sur l'administration municipale*

*Loi sur la Commission municipale*

*Loi sur le rajustement des dettes municipales*

*Loi sur le temps réglementaire*

*Loi sur l'aménagement du territoire (sauf Partie IX)*

*Loi sur les offices régionaux de gestion des déchets*

*Loi sur le dégrèvement de l'impôt foncier des soldats*

*Loi sur les droits de surface*

*Loi sur les subventions inconditionnelles*

*Loi sur la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba*

## Annexe B – Montants consacrés par la Province, 2000-2001

| | Programme | Titre du projet | Description du projet | Montant Consacré ($) |
|---|---|---|---|---|
| 1B | **Développement écon. du secteur nord de la rue Main** | Arrêts d'autobus et commodités | Installation de nouveaux abribus, lettrage pour abris, bancs, signalisation, poubelles et jardinières en ciment sur la rue Main, entre la voie ferrée de CPR et l'avenue St. John's. | 100,0 |
| | | Marketing | Marketing et promotion des commerces de la rue Main, entre les avenues William et St. John's. | 150,0 |
| | | Amélioration des devantures : | | |
| | | Cravat's Tailors | Auvents et lettrage. | 1,7 |
| | | New-West Hotel | Portes, fenêtre, murs et peinture. | 10,0 |
| | | Henry Wasserman | Portes et fenêtres. | 4,1 |
| | | Taste of Europe | Portes, fenêtres, murs et peinture. | 5,8 |
| | | Chicago Phil's Pizza | Portes, fenêtres et peinture murale. | 2,2 |
| | | Tony Sarraino | Réparation de la maçonnerie et peinture. | 8,5 |
| | | Canada Wrap | Stucco, fenêtre, tablier métallique. | 7,5 |
| | | Aspect général de MarketPlace | Aspect général, depuis l'avenue Sutherland jusqu'à l'avenue Redwood, dont les détails de l'entrée à l'intersection de Sutherland et Redwood, et aspect commercial entre les avenues Dufferin et Pritchard. | 233,7 |
| | | **TOTAL PROGRAMME 1B** | | **523,5** |
| 2 | **Sécurité urbaine** | Camps de sport en milieu urbain : | | |
| | | Winnipeg Native Alliance | Gestion continue des camps de sport aux centres communautaires Turtle Island et Broadway. | 247,0 |
| | | Projet à vocation communautaire : | | |
| | | Écoles-phares | Autorisation de principe pour offrir, après l'école, des activités et des programmes dans les écoles et les centres communautaires en mettant notamment l'accent sur les loisirs, l'apprentissage de la vie quotidienne et l'aptitude à apprendre, et en essayant de répondre aux besoins de tous les groupes d'âge. | 310,1 |
| | | **TOTAL PROGRAMME 2** | | **557,1** |

| | Programme | Titre du projet | Description du projet | Montant Consacré ($) |
|---|---|---|---|---|
| 3B | **Infrastructure des quartiers** | Quartiers vivants : Amélioration des installations de loisirs du centre-ville II | Travaux majeurs de réfection dans d'autres centres communautaires, établissements de loisirs publics et terrains de sports du centre-ville (liste de projets à venir). | 434,0 |
| | | Projets approuvés dans le cadre de Quartiers vivants – Amélioration des installations de loisirs du centre ville I | | |
| | | Parc Central | Réaménagement du terrain de jeux pour qu'il respecte les normes actuelles de l'ACNOR, notamment : nouveaux éléments de jeux, noyaux de sécurité, bordures en bois et zones de verdure. | 20,0 |
| | | Parc Fort Rouge | Réaménagement du terrain de jeux pour qu'il respecte les normes actuelles de l'ACNOR, notamment : nouveaux éléments de jeux, noyaux de sécurité, bordures en bois et zones de verdure. | 50,0 |
| | | Parc Lord Selkirk Playground 2000 | Réaménagement du terrain de jeux du centre de loisirs Turtle Island et de la zone proche de l'école David Livingstone pour qu'ils respectent les normes de l'ACNOR et de la Ville, notamment : terrains de soccer et de basket-ball, zones pour jeu du ballon captif et pour jeux d'eau, et autres éléments de jeu. | 50,0 |
| | | Est du parc Mayfair | Réaménagement du terrain de jeux pour qu'il respecte les normes actuelles de l'ACNOR, et notamment : nouveaux éléments de jeu, noyaux de sécurité, bordures en bois et zones de verdure. | 40,0 |

| | Programme | Titre du projet | Description du projet | Montant Consacré ($) |
|---|---|---|---|---|
| 3B | **Infrastructure des quartiers** | Projets approuvés dans le cadre de Quartiers vivants – Amélioration des installations de loisirs du centre-ville I | | |
| | | École communautaire William Whyte | Réaménagement du terrain de jeux pour qu'il respecte les normes actuelles de l'ACNOR, notamment : nouveaux éléments de jeu, noyaux de sécurité, bordures en bois, zones de verdure et réparation des pataugeoires. | 50,0 |
| | | École Inkster | Réaménagement du terrain de jeux pour qu'il respecte les normes actuelles de l'ACNOR, notamment : nouveaux éléments de jeu, noyaux de sécurité, bordures en bois et zones de verdure. | 20,0 |
| | | Centre communautaire Central (Unité 6) | Amélioration des toilettes pour respecter le code actuel, et nouveau revêtement de sol. | 50,0 |
| | | Centre pour personnes âgées Elmwood | Remplacement de la toiture existante à cause de graves défauts de structure. | 85,0 |
| | | Centre communautaire Central | Conversion d'appareils de chauffage électriques à des appareils au gaz naturel pour améliorer le rendement énergétique et réduire les coûts de fonctionnement. | 18,0 |
| | | Centre communautaire Orioles | Amélioration des toilettes pour personnes handicapées afin de respecter le code actuel. | 27,0 |
| | | Centre communautaire Broadway | Amélioration des avertisseurs d'incendie et de l'éclairage de secours pour qu'ils respectent les codes actuels; travaux majeurs de remise en état des toilettes; remplacement des portes de sortie, des encadrements et des ferrures; réparations de l'entrée est. | 111,0 |

| | Programme | Titre du projet | Description du projet | Montant Consacré ($) |
|---|---|---|---|---|
| 3B | **Infrastructure des quartiers** | Centre communautaire Robert A. Steen | Réfection du revêtement du terrain de stationnement et des passages autour de l'établissement pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à l'ascenseur en toute sécurité. | 12,0 |
| | | Projets approuvés dans le cadre de Quartiers vivants – Amélioration des installations de loisirs du centre-ville I | | |
| | | Centre communautaire Norquay | Amélioration des avertisseurs d'incendie et de l'éclairage de secours pour qu'ils respectent les codes actuels; remise en état des toilettes; éclairage du gymnase; portes, encadrement et ferrures des issues de secours. | 87,0 |
| | | Centre communautaire Norquay | Amélioration des avertisseurs d'incendie et de l'éclairage de secours pour qu'ils respectent le code actuel; remise en état des toilettes et réparations d'ordre structurel du plancher. | 80,0 |
| | | École Alexander Ross | Remise à neuf d'un terrain de soccer. | 20,0 |
| | | Parc Anderson | Remise à neuf d'un terrain de soccer. | 20,0 |
| | | Parc Crocus | Remise à neuf d'un terrain de baseball. | 25,0 |
| | | Parc Harold Hatcher | Remise à neuf d'un terrain de baseball. | 25,0 |
| | | Centre communautaire Kirkfield-Westwood | Remplacement de la cage des frappeurs, réparation des terrains, ajout de deux nouveaux losanges avec filet d'arrêt pour terminer les travaux entrepris précédemment. | 26,1 |
| | | Centre communautaire Luxton | Remise à neuf d'un terrain de baseball. | 10,0 |
| | | Centre communautaire Maples | Remise à neuf d'un terrain de soccer. | 18,0 |

| | Programme | Titre du projet | Description du projet | Montant Consacré ($) |
|---|---|---|---|---|
| 3B | **Infrastructure des quartiers** | Parc Margate / O.V. Jewitt | Remise à neuf de trois terrains de mini soccer et d'un terrain de soccer. | 38,0 |
| | | Parc Omand's | Remise à neuf du terrain de baseball au nord-est. | 33,0 |
| | | Parc Optimist | Fosses-réservoirs, puisard, cuves de rétention, construction d'une annexe avec toilettes et amélioration du losange. | 30,0 |
| | | Projets approuvés dans le cadre de Quartiers vivants – Amélioration des installations de loisirs du centre-ville I | | |
| | | Centre communautaire Park City West | Remise à neuf d'un terrain de soccer. | 25,0 |
| | | Parc Prendergast | Remise à neuf de deux terrains de baseball. | 20,0 |
| | | Parc Ryerson | Remise à neuf d'un terrain de baseball et du filet d'arrêt. | 20,0 |
| | | Centre communautaire Saint-Norbert | Remise à neuf de deux terrains de baseball, y compris l'écoulement des eaux. | 61,0 |
| | | Centre de loisirs Tyndall Park | Remise à neuf de deux terrains de soccer. | 40,0 |
| | | Centre de loisirs Tyndall Park | Remise à neuf d'un terrain de soccer. | 18,0 |
| | | Centre communautaire Prendergast | Installation d'espaces de jeu créatif et des commodités nécessaires. | 24,0 |
| | | Centre de loisirs Fort Rouge | Amélioration des commodités du centre de loisirs pour offrir des programmes à tous les groupes d'âge. | 225,0 |
| | | **TOTAL PROGRAMME 3B** | | **1 812,1** |

| | Programme | Titre du projet | Description du projet | Montant Consacré ($) |
|---|---|---|---|---|
| 4A | **Aide au logement pour les groupes à risque** | Westminster Housing Society Inc. | Démolition de deux maisons condamnées avenue Alloway, dans le quartier West Broadway, et construction de quatre nouveaux logements locatifs (deux duplex). | 270,0 |
| | | Centre Ma Mawi Wi Chi Itata : programme de soutien aux parents | Dépenses en capital d'un programme en établissement pour adolescentes enceintes visant l'apprentissage de compétences parentales. L'établissement accueillera un maximum de 12 mamans et leurs enfants. | 346,0 |
| | | **TOTAL PROGRAMME 4A** | | **616,0** |

| Programme | Titre du projet | Description du projet | Montant Consacré ($) |
|---|---|---|---|
| **5D Formation dans les nouv. secteurs en croissance** | Engagement de principe | Autorisation de principe pour le financement de plusieurs projets. | 90,8 |
| | Health Care Products Association of Manitoba | Stage de commercialisation applicable aux sciences de la vie – élaboration et prestation à frais partagés d'un programme pilote visant à préparer 30 diplômés (maximum) de niveau postsecondaire à travailler efficacement comme gestionnaires des services commercial et technique au sein de nouvelles entreprises du secteur des sciences de la vie et de la biotechnologie. | 170,7 |
| | Équipe chargée d'élaborer un plan de formation dans le domaine des industries artistiques et culturelles | Programme de planification et de gestion des manifestations du Winnipeg Folk Festival – aide à l'élaboration d'un programme auquel participeront un maximum de 25 personnes œuvrant pour le festival et les manifestations. | 26,4 |
| | Manitoba Quality Network | Série d'ateliers sur la qualité, édition 2000 : comment atteindre un niveau de qualité de classe mondiale par des méthodes ultra-performantes – série de neuf ateliers à frais partagés avec le secteur industriel portant sur la qualité et destinés à aider les organisations manitobaines à améliorer leur efficacité en assurant une qualité de classe mondiale. | 30,8 |
| | Manitoba Innovation Network/Manitoba Quality Network | Initiative de gestion des connaissances – prolongation d'un projet de gestion des connaissances et du capital intellectuel. | 3,4 |
| | **TOTAL PROGRAMME 5D** | | **322,1** |

| Programme | Titre du projet | Description du projet | Montant Consacré ($) |
|---|---|---|---|

| | Programme | Titre du projet | Description du projet | Montant Consacré ($) |
|---|---|---|---|---|
| 8 | **Services à l'enfant et à la famille préventifs et novateurs** | Winnipeg International Children's Festival – Cirque et magie | Stratégie nouvelle de prévention offrant des activités artistiques et éducatives aux jeunes du centre-ville. | 30,1 |
| | | Community Research Group (a/s Youville Centre) | Publication d'un répertoire des programmes de loisirs et d'enrichissement pour les enfants et les jeunes. | 52,3 |
| | | Community Education Development Association – *Dreams of Tomorrow* | Programme de prévention à l'intention des adolescentes du quartier Lord Selkirk. | 64,0 |
| | | Fort Rouge Co-op Day Nursery Inc. – Achat de fournitures | Achat de fournitures pour répondre aux besoins du programme et pour améliorer la sécurité. | 1,0 |
| | | École Ryerson – Centre d'accueil familial | Stratégie de prévention axée sur le développement des jeunes enfants. | 28,0 |
| | | Hôpital général Misericordia : Wolseley Family Place – programme de soutien aux parents | Prolongation d'un programme holistique offert par un centre de ressources communautaire à des mères célibataires et à des femmes enceintes vivant dans la pauvreté. | 125,0 |
| | | Ma Mawi Wi Chi Itata Centre Inc. – programme de lutte contre l'abus de solvants | Prolongation d'un programme d'intervention précoce visant à promouvoir un mode de vie sain. | 99,9 |
| | | Bookmates, Inc. – programme de formation à l'intervention précoce en alphabétisation | Prolongation d'un programme de formation sur le développement de l'enfant et l'intervention précoce en alphabétisation. | 58,0 |
| | | Centre de santé communautaire Klinic – Projet *Teen Talk* | Prolongation d'un programme complet de promotion de la santé à l'intention des adolescents. | 65,9 |
| | | Pregnancy Distress Family Support Services, Inc. | Prolongation d'un programme de formation au rôle de parent visant à réduire la violence à l'égard des enfants. | 8,4 |

| | Programme | Titre du projet | Description du projet | Montant Consacré ($) |
|---|---|---|---|---|
| 8 | **Services à l'enfant et à la famille préventifs et novateurs** | École St. George – Centre de soutien aux parents | Prolongation d'un programme de jour offert à l'école avec service d'orientation et intervention précoce en alphabétisation. | 60,0 |
| | | Family Dispute Consortium: | Prolongation du projet d'étude des comportements compulsifs visant à promouvoir des stratégies d'adaptation. | |
| | | The Laurel Centre | | 20,0 |
| | | Osborne House | | 45,0 |
| | | Native Women's Transition Centre | | 45,0 |
| | | Fort Garry Women's Resource Centre | | 45,0 |
| | | Winnipeg Second Stage Program | | 45,0 |
| | | Centre Youville – programme de soutien aux parents *Nobody's Perfect* | Prolongation d'un programme communautaire favorisant le développement d'enfants en santé. | 54,8 |
| | | Miriam Centre Inc. – service de counselling familial | Prolongation d'un programme offrant des services de counselling aux familles défavorisées. | 28,0 |
| | | École William Whyte – projet communautaire à l'école | Services de soutien communautaire se prolongeant sur une autre année dans un quartier très défavorisé. | 62,0 |
| | | De nouveaux horizons pour les enfants, les jeunes et les familles | Aide aux garderies autorisées : programme d'intervention précoce à l'intention des éducateurs de jeunes enfants et des personnes qui offrent des services de garderie en milieu familial. | 54,2 |
| | | Secrétariat de l'enfance et de la jeunesse – Programme d'intervention précoce | Personnes chargées de faire des visites à domicile dans dix endroits de Winnipeg. | 272,7 |
| | | West Broadway Neighbourhood Housing Resource Centre | Projet de soutien aux parents : stratégie de prévention pour les familles à risque du centre-ville. | 41,0 |
| | | Adolescent Parent Interagency Network (APIN) | Aide financière non renouvelable pour l'impression et la distribution d'un bulletin destiné aux parents adolescents. | 15,9 |
| | | **TOTAL PROGRAMME 8** | | **1 321,2** |

| Programme | Titre du projet | Description du projet | Montant Consacré ($) |
|---|---|---|---|
| **9 Transport** | | | |
| | Engagements de principe | Autorisation de principe pour le financement de plusieurs projets. | 300,0 |
| | **TOTAL PROGRAMME 9** | | **300,0** |
| **12A Aménagement des rives** | Omand's Creek (phase II) | Prolongation du sentier au nord de l'avenue Ellice, le long de la rue Empress, installation de panneaux d'interprétation et rétablissement de plantes indigènes le long des rives. | 15,3 |
| | Save our Seine River Environment II | Prolongation du sentier riverain au sud de la rue Marion, installation de panneaux d'interprétation, rétablissement des rives et gestion de la faune | 150,0 |
| | Old St. Vital BIZ | Projet de mise en valeur des rives entre les avenues Vivian et Harrowby. | 100,0 |
| | Allée riveraine Churchill | Création d'un lien sur le côté ouest de la rivière Rouge depuis le parc Don Gerrie jusqu'au pont du parc Elm, avec notamment : sentier, signalisation et commodités. | 160,0 |
| | Allée riveraine du quartier Nord de Winnipeg | Création d'un lien depuis le quai Alexander au centre-ville, sur la rive ouest de la rivière Rouge, jusqu'à la rue Annabella, puis jusqu'au parc Norquay dans quartier North Point Douglas, avec notamment : sentier, signalisation et commodités. | 145,0 |
| | Signalisation | Uniformisation des panneaux de signalisation, installation d'indicateurs de distance et de renseignements sur la sécurité pour les allées riveraines visées par des projets approuvés antérieurement dans le cadre du Programme d'aménagement des rives de l'Entente sur le développement de Winnipeg. | 25,0 |
| | Allée riveraine de Saint-Boniface/Propriété Lagimodière-Gaboury | Lien entre les sections existantes de l'allée riveraine de Saint-Boniface jusqu'à la promenade de la rivière Seine et à la demeure historique, avec notamment : sentier, panneaux de signalisation et commodités. | 110,0 |

| | Programme | Titre du projet | Description du projet | Montant Consacré ($) |
|---|---|---|---|---|
| **12A** | **Aménagement des rives** | Promenade Lyndale | Lien entre les allées riveraines de Saint-Boniface et de Saint-Vital sur la rive est de la rivière Rouge, pour joindre la promenade Lyndale à la plate-forme d'observation du chemin St. Mary's, avec notamment : sentier, panneaux de signalisation et commodités. | 75,0 |
| | | Pritchard Boat Yard Site | Amélioration de ces terrains, dont la Ville a fait l'acquisition, sur la rive ouest de la rivière Rouge, et création d'un lien jusqu'à l'allée riveraine du nord de Winnipeg, avec notamment : sentier, panneaux de signalisation et commodités. | 75,0 |
| | | **TOTAL PROGRAMME 12A** | | **720,3** |
| **14** | **Projets stratégiques** | | | |
| | | Étude de faisabilité d'un programme de formation de techniciens en cinématographie, radio et télévision | Étude visant à déterminer s'il est faisable d'élaborer et de mettre en place un programme de formation de techniciens (cinéma, radio et télévision) au centre technologique de Saint-Boniface (anciennement Collège Pierre Radisson), et à définir les paramètres d'un tel programme. | 14,3 |
| | | Our Place / Neeginan | Financement supplémentaire pour l'achèvement du projet Thunderbird House. | 400,0 |
| | | **TOTAL PROGRAMME 14** | | **414,3** |
| | | **TOTAL** | | **6 586,6** |

## Annexe C – Quartiers vivants
## Engagements financiers

### FONDS DE REVITALISATION DES QUARTIERS

| QUARTIER | ORGANISATION | PROJET | CONTRIBUTION DU MANITOBA |
|---|---|---|---|
| Brandon | Société de revitalisation des quartiers | Réalisation d'une étude de marché visant à évaluer les besoins en garde de jour dans le centre-ville | 5,0 $ |
| | | Régie du Conseil – Élaboration de règlements et de lignes directrices applicables aux opérations de la société de revitalisation des quartiers (NRC) de Brandon. | 5,5 $ |
| | | Communications dans les quartiers – Fournir au public la possibilité de participer à la planification et aux activités de la NRC. | 12,0 $ |
| | | Projet d'embellissement de la rive – Installation de huit lampadaires le long de la promenade entre l'angle du boulevard Parker et le début du pont de la 8e rue. | 43,3 $ |
| | | Terrain de jeux de l'école New Era – Installation d'un nouvel élément de jeux accessible aux enfants handicapés et conforme aux normes de l'ACNOR. | 15,0 $ |
| | | Terrain de jeux de North End – Peinture des éléments de jeux. | 1,5 $ |
| | | Terrain de jeux du parc East End Millennium - Installation d'un nouvel élément de jeux accessible aux enfants handicapés et conforme aux normes de normes de l'ACNOR. | 15,0 $ |
| | | Jardins Eleanor Kidd – Construction d'une scène. | 30,0 $ |
| | | Amélioration du parc Stanley – Installation d'un système d'éclairage et d'un système de pulvérisation d'eau. | 33,0 $ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Programme de formation d'ouvriers spécialisés dans la rénovation – Programme agréé du Renovation Training Institute, s'adressant aux groupes autochtones. | 48,8 $ |
| | | Étude régionale sur le logement – Réalisation d'une étude qui contribuera à orienter la construction de logements à prix abordable. | 15,2 $ |
| Lord Selkirk | Garderie pour enfants | Unité Gretta Brown – Subvention d'immobilisations pour l'agrandissement et la rénovation d'une garderie en réponse aux besoins de la collectivité. | 29,0 $ |
| | Lord Selkirk Aboriginal Women's Group | Centre communautaire Turtle Island – Financement des frais de personnel et d'exploitation d'un centre d'accueil pour la jeunesse pour des activités axées sur les jeunes à risque. | 20,0 $ |
| | Centre Ma Mawi Wi Chi Itata | Programme d'apprentissage culturel à l'intention des jeunes autochtones - Financement de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un programme visant à donner des occasions d'apprentissage culturel aux jeunes autochtones. | 66,7 $ |
| | North End Women's Centre Inc. | Revitalisation des devantures – Réalisation d'une étude pour déterminer la faisabilité d'un projet de développement économique communautaire qui sera axé sur la mise en valeur et la vente de l'artisanat local dans les devantures des commerces de détail. | 20,0 $ |
| | Centre communautaire de Turtle Island | Projet d'agrandissement du centre communautaire de Turtle Island – subvention d'immobilisations pour l'agrandissement et la rénovation de l'espace existant afin de permettre l'exécution de programmes culturels autochtones et d'autres activités communautaires. | 50,0 $ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| North End | North End Community Renewal Corp. | Projet de mieux-être de North End – Élaborer une stratégie pour répondre de manière plus holistique aux besoins sociaux dans le quartier North End de Winnipeg. | 25,0 $ |
| Point Douglas | Graffiti Art Programming Inc. | Projet communautaire de centre artistique à « portes ouvertes » pour les jeunes – Activités novatrices de loisirs et d'enseignement dans l'industrie des arts visuels pour les jeunes du centre urbain. | 25,0 $ |
| Point Douglas / Spence | Social Planning Council of Winnipeg | Projet d'autonomisation communautaire pour les femmes – Un projet d'autodéveloppement communautaire de trois ans, par lequel les femmes peuvent apprendre à améliorer leur santé et leur qualité de vie ainsi que celles des membres de leur famille et de leur collectivité. | 84,0 $ |
| Spence | Spence Neighbourhood Assoc. | Stratégie relative au logement – Objectif : faire participer les habitants du quartier Spence au processus de programmation des logements. | 29,7 $ |
| | | Projet de liaison de la collectivité Spence – Soutien de personnel à temps partiel à la Spence Neighbourhood Association afin de contribuer à l'autodéveloppement de la collectivité et au processus de rénovation du quartier. | 13,8 $ |
| | Winnipeg Inner City Home Ownership | Stratégie de revitalisation de Spence – amorce d'un processus de développement communautaire comprenant quatre rencontres communautaires visant à discuter d'une stratégie de revitalisation de Spence et à élaborer un modèle de collaboration en vue de la mise en œuvre de cette stratégie. | 2,7 $ |
| Thompson | Centre d'amitié Ma Mow We Tak | Activités de prise de contact et de planification visant à organiser la participation communautaire et à encourager la contribution de la collectivité au processus de rénovation, notamment par le mentorat des jeunes. | 5,0 $ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Créer une société de rénovation communautaire au moyen d'un forum et d'une série de groupes de discussion. | 25,0 $ |
| West Broadway | Crossways in Common | Rénovation d'un sous-sol – Aménager un sous-sol inoccupé à Crossways afin de répondre aux besoins de programmes liés à la nutrition, à l'éducation et aux loisirs dans le cadre de HOPE (Opportunity Learning for People through Education), des services communautaires de West Broadway et des services de prise de contact avec les jeunes de West Broadway. | 100,0 $ |
| | Résidents de McDermot-Sherbrook | Sondage auprès des ménages – Réalisation d'un sondage auprès des ménages pour définir les besoins et les problèmes importants pour les résidents du quartier McDermot. | 4,8 $ |
| | Opération Go Home | Programmes visant à aider les jeunes fugueurs à retrouver un foyer et à s'intégrer au monde du travail ou de l'éducation. | 20,0 $ |
| | West Broadway Development Corp | *Stages* - Programme communautaire alimenté par les participants et axé sur les personnes ayant des besoins à long terme en matière d'acquisition d'habiletés. | 6,1 $ |
| | | Centre de recherche d'emploi – Apport de fonds pour le fonctionnement permanent d'un centre de ressources orienté vers la recherche d'emploi. | 10,8 $ |
| | | Écologisation de West Broadway – Application d'une démarche coordonnée pour les projets locaux de recyclage, d'entretien des rives et d'amélioration du quartier. | 35,0 $ |

| | | |
|---|---|---|
| | Projet d'éclairage – Amélioration de la sécurité et de l'apparence de West Broadway par l'installation d'un système d'éclairage économe en énergie et activé par les mouvements toutes les trois maisons ou appartements dans le quartier.<br>La priorité sera donnée aux pâtés de maison où l'éclairage a le plus besoin d'être amélioré, selon les résultats d'une vérification de la sécurité du quartier effectuée en 1998. | 5,0 $ |
| | *Broadway Broadcaster* – Préparation et distribution d'un journal communautaire. | 4,1 $ |
| | Amélioration de l'édifice Art City – Amélioration de la façade extérieure et de l'entrée par la création d'un carrelage personnalisé. | 3,2 $ |
| | Plan de logement de quartier – Engager un coordonnateur chargé d'élaborer une stratégie complète en matière de logement à West Broadway, qui assure la promotion de logements abordables, des occasions d'accès à la propriété, de la coordination et de l'appui du travail des groupes axés sur le logement et de la mise en œuvre de projets spéciaux. | 30,0 $ |
| | Rénovation du toit de l'édifice Art City – Réparation du toit de manière à ce que les rénovations extérieures déjà approuvées puissent être entreprises. | 6,0 $ |
| West Broadway Neighbourhood Housing | Coopération entre les locataires et les propriétaires – Financement continu des frais liés au personnel, aux avantages sociaux et aux coûts opérationnels d'un programme existant. Le programme encourage les propriétaires et les locataires à coopérer pour améliorer les conditions de vie, détermine les édifices du quartier qui conviennent à la location et y installent des panneaux. | 20,0 $ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | Garderie pour enfants de Westminster | Rénovation de la garderie de l'Église unie de Westminster, de manière à respecter les règlements relatifs aux garderies et à pouvoir accueillir 15 enfants de plus. | 40,0 $ |
| | Centre familial de Wolseley | Projet de préparation à l'emploi – Financement du salaire d'un coordonnateur et des frais connexes pour l'exécution d'un projet qui permettrait aux participants du Centre de ressources familiales de Wolseley d'avoir accès à des occasions préprofessionnelles au sein même du Centre. | 21,4 $ |
| William Whyte | Centre familial de la rue Andrews | Développement du leadership chez les jeunes - Établissement d'un conseil de jeunes local, de programmes de formation et de liens avec d'autres organisations desservant la jeunesse. | 75,0 $ |
| | North End Community Renew Corp | Plan de développement économique de la collectivité – Financement des coûts en personnel pour l'élaboration d'une stratégie de maintien d'entreprises, avec l'aide de SEED Winnipeg. | 20,0 $ |
| | | Coordination d'un plan de logement communautaire – Élaboration d'un plan de logement quinquennal, avec notamment la mise en place d'une base de données, d'un réseau relatif au logement, d'aide technique et de plans d'activités viables. | 42,6 $ |
| | | Organisation et planification de quartier – Financement de l'organisation et du développement de la conscience communautaire. | 32,0 $ |
| William Whyte | Selkirk Avenue BIZ Task Force | Terrain de jeux de l'école Niji Mahkwa – Construction d'un nouvel élément de jeux visant les enfants de 5 à 12 ans. | 35,0 $ |
| **TOTAL – FONDS DE REVITALISATION DES QUARTIERS** | | | 1 131,2 $ |

| | PROJET | CONTRIBUTION DU MANITOBA |
|---|---|---|
| | Programme de formation et d'accréditation de travailleur en activités de loisirs pour les jeunes – Formation de 15 jeunes du centre-ville de Winnipeg aux fonctions d'animateur de loisir. Programme exécuté par le Boys and Girls Club de Winnipeg et le Red River College. | 180,0 $ |
| | Programme de formation en construction à l'intention des jeunes – Formation de 18 jeunes du centre-ville qui sont sans emploi, ont abandonné leurs études et sont considérés à risque dans leur collectivité. Programme exécuté par la West Broadway Development Corporation et l'école secondaire Gordon Bell. | 100,0 $ |
| | Formation d'aides en soin de santé – Formation de 22 adultes autochtones du centre-ville comme aide-soignants pour foyer de soins personnels. Les candidats doivent recevoir l'aide sociale ou y être admissibles. Programme exécuté par Urban Circle Training Centre Inc. et le Red River College. | 154,9 $ |
| | Formation au travail d'aide à la famille – Formation de 22 adultes autochtones du centre-ville comme travailleurs de soutien familial. Les candidats doivent recevoir l'aide sociale ou y être admissibles. Programme exécuté par Urban Circle Training Centre Inc. et le Red River College. | 200,0 $ |
| TOTAL | | 634,9 $ |

| | PROJET | CONTRIBUTION DU MANITOBA |
|---|---|---|
| | Manitoba Aboriginal Sport and Recreation Council – Soutien du Winnipeg Aboriginal Sport Achievement Centre – Objectif : permettre la participation quotidienne d'enfants et de jeunes autochtones à toutes sortes de sports et de loisirs dans le centre-ville de Winnipeg. | 41,4 $ |
| TOTAL | | 41,4 $ |

## Annexe D – Comités et sociétés de la couronne

**Leaf Rapids Town Properties Ltd.**

Leaf Rapids Town Properties (ancienne Leaf Rapids Corporation) a été fondée en 1971 grâce à une entente sans précédent entre la Province et Sherrit-Gordon Mines. Conformément à cette entente, tous les biens de surface imposables appartenant à la compagnie minière ont été inscrits au rôle d'imposition, ce qui confirmait la présence sociale de l'entreprise au sein de la collectivité. La Province, par l'entremise de la Leaf Rapids Corporation, a aménagé l'emplacement de la ville et récupère ses dépenses en vendant et en louant des terres, et grâce au produit des débentures de district d'administration locale remboursées grâce à l'impôt, au financement des écoles et des hôpitaux, et aux programmes de subventions provinciales.

L'organisme a un conseil d'administration formé de quatre hauts fonctionnaires et présidé par la sous-ministre des Affaires intergouvernementales. Les administrateurs actuels sont Marie Elliott, Don Delisle, Hugh Swan et Christine Kaszycki. La gestion quotidienne du Centre, du parc industriel, du terrain de maisons mobiles et d'autres biens est prise en main par trois employés, sous la direction du personnel affecté par le ministère.

L'organisme publie un rapport annuel vérifié pour chaque exercice.

## Annexe E – Bureaux principaux du ministère des Affaires intergouvernementales

Ministre des Affaires intergouvernementales
Palais législatif, bureau 301
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8
(204) 945-3788 Téléc. 945-1383

Sous-ministre des Affaires intergouvernementales
Palais législatif, bureau 309
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8
(204) 945-3787 Téléc. 945-5255

Sous-ministre adjoint
Soutien provincial-municipal
800, avenue Portage, bureau 609
Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4
(204) 945-0909 Téléc. 945-3769

Sous-ministre adjoint
Division du développement économique des collectivités
800, avenue Portage, bureau 610
Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4
(204) 945-0909 Téléc. 945-0673

Sous-ministre adjoint
Division de l'aménagement du territoire et du dév. commun.
800, avenue Portage, bureau 608
Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4
(204) 945-2045 Téléc. 945-0673

Sous-ministre adjoint
Initiatives stratégiques
800, avenue Portage, bureau 607
Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4
(204) 945-4690 Téléc. 945-0673

Élaboration des programmes et de la politique
800, avenue Portage, bureau 607
Winnipeg (Manitoba) R3G ON4
(204) 945-2591 Téléc. 945-5059

Services administratifs et ressources humaines
800, avenue Portage, bureau 600
Winnipeg (Manitoba) R3G ON4
(204) 945-5822 Téléc. 945-3769

Services consultatifs et financiers aux municipalités
800, avenue Portage, bureau 508
Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4
(204) 945-2564 Téléc. 945-1994

Évaluation municipale
800, avenue Portage, bureau 500
Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4
(204) 945-2596 Téléc. 945-1994

Systèmes d'information
800, avenue Portage, bureau 505
Winnipeg (Manitoba) R3G ON4
(204) 945-8498 Téléc. 945-1994

Bureau des Grow Bonds
C.P. 2000
Altona Mall
Altona (Manitoba) R0G 0B0
(204) 324-1994 1-800-565-1994

Direction des services de planification provinciale
800, avenue Portage, bureau 607
Winnipeg (Manitoba) R3G ON4
(204) 945-8161 Téléc. 945-5059

Services de planification communautaire
800, avenue Portage, bureau 605
Winnipeg (Manitoba) R3G ON4
(204) 945-2150 Téléc. 945-5059

Services de développement régional
800, avenue Portage, bureau 604
Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4
(204) 945-2157 1 800 567-7334 Téléc. 945-5059

Entente Canada-Manitoba sur l'infrastructure et ententes de partenariat
363, avenue Broadway, bureau 1140
Winnipeg (Manitoba) R3C 3N9
(204) 945-4074 Téléc. 948-2035

Bureau du Cabinet pour la région Ouest
740, 18e rue,
Brandon (Manitoba) R7A 5B5
(204) 726-6798 Téléc. 726-6797

Quartiers vivants
233, avenue Portage, bureau 100
Winnipeg (Manitoba) R3B 2A7
(204) 945-3379

Commission municipale
363, avenue Broadway, bureau 1144
Winnipeg (Manitoba) R3C 3N9
(204) 945-2941 Téléc. 948-2235

Commission des droits de surface
C.P. 22080
2022, bd Currie
Brandon (Manitoba) R7A 6Y9
(204) 726-6571 Téléc. 726-6290

Commission des services d'approv. en eau du Manitoba
C.P. 22080
2022, bd Currie
Brandon (Manitoba) R7A 6Y9
(204) 726-6076 Téléc. 726-6290

Programme des districts de conservation
48, rue Dennis, C.P. 38
Gladstone (Manitoba) ROJ OTO
(204) 385-6622 Téléc. 385-6625

Leaf Rapids Town Properties
800, avenue Portage, bureau 610
Winnipeg (Manitoba) R3G ON4
(204) 945-3089 Téléc. 945-0673

## Annexe F – Bureaux régionaux

**Évaluation municipale**

340, 9e rue
Brandon (Manitoba) R7A 6C2
(204) 726-6002 Téléc. 729-8757

36, avenue Armitage
Minnedosa (Manitoba) R0J 1E0
(204) 867-2785 Téléc. 867-2097

25, rue Tupper Nord
Portage-la-Prairie (Manitoba) R1N 3K1
(204) 239-3320 Téléc. 239-3459

Civic Centre
100, 2e Rue Sud
Souris (Manitoba) R0K 2C0
(204) 483-2165 Téléc. 483-2423

110, 7e avenue Nord
Swan River (Manitoba) R0L 1Z0
(204) 734-4566 Téléc. 734-5039

27, 2e avenue S.O.
Dauphin (Manitoba) R7N 3E5
(204) 622-2117 Téléc. 622-2298

101, 11e rue
Morden (Manitoba) R6M 2B3
(204) 822-6161 Téléc. 822-6764

235, avenue Eaton, bureau 103
Selkirk (Manitoba) R1A 0W7
(204) 785-5092 Téléc. 785-5155

323, rue Main, bureau 335
Steinbach (Manitoba) R0A 2A0
(204) 326-9896 Téléc. 326-5754

59, promenade Elizabeth
Thompson (Manitoba) R8N
(204) 677-6693 Téléc. 677-6817



**Services consultatifs et financiers aux municipalités**

Superviseur de la comptabilité municipale
2022, bd Currie, C.P. 22080
Brandon (Manitoba) R7A 6Y9
(204) 726-6570 Téléc. 726-6290

Agent des services municipaux
2022, bd Currie, C.P. 22080
Brandon (Manitoba) R7A 6Y9
(204) 726-6757

Agent des services municipaux
Immeuble provincial
C.P. 2550
3e rue et avenue Ross
The Pas (Manitoba) R9A 1M4
(204) 627-8354 Téléc. 623-5792

Coordinateur du financement des immobilisations
2022, bd Currie, C.P. 22080
Brandon (Manitoba) R7A 6Y9
(204) 726-6571 Téléc. 726-6290

Transport pour personnes ayant des difficultés de mobilité
2022, bd Currie, C.P. 22080
Brandon (Manitoba) R7A 6Y9
(204) 726-6526 Téléc. 726-6290

**Services d'aménagement du territoire dans les collectivités**

C.P. 50
20, Première rue, bureau 125
Beauséjour (Manitoba) ROE OCO
(204) 268-6063 Téléc. 268-6007

27, 2e avenue S.O.
Dauphin (Manitoba) R7N 3E5
(204) 622-2159 Téléc. 622-2298

323, rue North Railway
Morden (Manitoba) R6M 1S9
(204) 822-2842 Téléc. 822-2847

235, avenue Eaton, bureau 103
Selkirk (Manitoba) R1A 0W7
(204) 785-5130 Téléc. 785-5155

23, route Station, bureau 100
Thompson (Manitoba) R8N ON6
(204) 677-6699 Téléc. 778-4313

2022, bd Currie, C.P. 22147
Brandon (Manitoba) R7A 6Y9
(204) 726-6275 Téléc. 726-6290

C.P. 389
101, av. Findlay E.
Deloraine (Manitoba) R0M 0M0
(204) 747-3332 Téléc. 747-2050

25, rue Tupper Nord, 3e étage
Portage-la-Prairie (Manitoba) R1N 3K1
(204) 239-3405 Téléc. 239-3459

C.P. 2680
323, rue Main, bureau 335
Steinbach (Manitoba) R0A 2A0
(204) 346-6244 Téléc. 326-5754



**Services de développement régional**

C.P. 388, 726, rue Main Ouest
Birtle (Manitoba) ROM OCO
(204) 842-5244 Téléc. 842-5125

27, 2e avenue S.O.
Dauphin (Manitoba) R7N 3E5
(204) 622-2158 Téléc. 622-2298

235, avenue Eaton, bureau 103
Selkirk (Manitoba) R1A 0W7
(204) 785-5005 Téléc. 785-5155

C.P. 2550
The Pas (Manitoba) R9A 1M4
(204) 627-8389 Téléc. 627-8390

2022, bd Currie, C.P. 22147
Brandon (Manitoba) R7A 6Y9
(204) 726-6551 Téléc. 726-6290

C.P. 1420
203, rue South Railway
et avenue Mountain
Killarney (Manitoba) ROK 1GO
(204) 523-8984 Téléc. 523-5202

C.P. 2680
323, rue Main, bureau 335
Steinbach (Manitoba) R0A 2A0
(204) 346-6246 Téléc. 326-5754

23, route Station, bureau 100
Thompson (Manitoba) R8N ON6
(204) 677-6700 Téléc. 778-4313